



*République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*

*Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales  
Et des Sciences de Gestion*

*Département des Sciences Economiques*

**POLYCOPIÉ DE COURS**

**Module**

**Économie Islamique**

Niveau : Master

Spécialité : Économie des Affaires

Semestre : 02

Coefficient : 02

Nombre de crédits : 04

Année universitaire : 2024/2025

**Préparé par :**

Dr. LAMROUS Kathia épouse BENNOUR

Maître de Conférences, Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou

### **Résumé du cours**

L'économie islamique est une discipline qui étudie les principes économiques à travers le prisme des préceptes de la charia. Ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants une compréhension approfondie des fondements théoriques et pratiques de l'économie islamique, en abordant des thématiques telles que :

- Les sources doctrinales de l'économie islamique (Coran, Sunna, Fiqh) ;
- Les principes de la finance islamique (interdiction de l'intérêt, partage des risques, transactions éthiques) ;
- Les instruments financiers conformes à la charia (Sukuk, Mudaraba, Murabaha, Ijara, etc.) ;
- Les institutions économiques islamiques (Banques islamiques, Zakat, Waqf) ;
- La comparaison entre l'économie islamique et l'économie conventionnelle.

Ce cours vise ainsi à doter les étudiants des compétences analytiques nécessaires pour comprendre et appliquer les concepts de l'économie islamique dans un contexte économique moderne.

### **Objectifs pédagogiques**

À l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de :

- Comprendre les bases doctrinales et philosophiques de l'économie islamique ;
- Analyser les différences entre les modèles économiques islamique et conventionnel ;
- Appliquer les principes de la finance islamique à des cas concrets ;
- Évaluer l'impact de l'économie islamique sur le développement économique et social.

### **Méthodologie d'enseignement**

Méthodes pédagogiques : Cours magistral, travaux dirigés, exposés des étudiants.

### **Évaluation :**

- Evaluation continue : Travaux dirigés, examens écrits, travaux de recherche, présentations orales (40% de la note finale) ;
- Examen de moyenne durée (60% de la note finale).

**Plan du cours**

Chapitre 1: L'histoire et le développement de l'économie islamique.....	6
Chapitre 2: Les caractéristiques et les éléments de l'économie islamique.....	17
Chapitre 3: La finance islamique, la banque islamique et l'argent dans la pensée économique islamique.....	31
Chapitre 4: Le travail dans une perspective économique islamique.....	46
Chapitre 5: Vente et transactions commerciales dans une perspective économique islamique.....	51
Chapitre 6: La consommation et l'épargne dans la pensée économique islamique.....	56
Chapitre 7: Production et investissement dans la pensée économique islamique.....	61
Chapitre 8: L'économie de la Zakat.....	65
Chapitre 9 : L'économie du Waqf.....	70
Chapitre 10 : La dimension solidaire et sociale de l'économie islamique.....	75
Chapitre 11: L'économie publique dans la pensée économique islamique.....	78

**Liste des tableaux**

Tableau N°01 : Différences entre consommation islamique et conventionnelle.....	58
Tableau N°02 : Modèles d'investissement islamique.....	63
Tableau N°03 : Comparaison entre investissement islamique et conventionnel.....	64
Tableau N°04 : Comparaison avec les Systèmes Conventionnels.....	69
Tableau N° 05 : Comparaison entre la dimension sociale islamique et conventionnelle.....	77
Tableau N° 06 : Comparaison entre l'économie publique islamique et conventionnelle.....	83

## Introduction générale

L'économie islamique est une discipline qui repose sur les principes et enseignements de l'Islam, visant à organiser les activités économiques en conformité avec les valeurs éthiques et sociales prescrites par la Sharia (loi islamique). Contrairement aux systèmes économiques conventionnels, elle se positionne comme une « troisième voie », distincte du capitalisme et du socialisme, en cherchant à concilier justice sociale, équité économique et bien-être collectif.

Les fondements de l'économie islamique incluent plusieurs principes clés :

- **L'interdiction de l'intérêt (riba)** : Toute forme d'intérêt sur les prêts est prohibée, car considérée comme exploitative. À la place, des mécanismes tels que le partage des profits et des pertes ou le financement participatif sont encouragés.

- **La prohibition de l'incertitude excessive (gharar)** : Les transactions doivent être transparentes et exemptes de spéculation excessive ou d'ambiguïté, garantissant ainsi la confiance entre les parties prenantes.

- **La redistribution équitable des richesses** : Des mécanismes comme la zakat (charité obligatoire), le waqf (fonds de dotation) et la sadaqah (charité volontaire) visent à réduire les inégalités et à soutenir les membres vulnérables de la société.

- **L'éthique dans les affaires** : L'honnêteté, la transparence et la responsabilité sociale sont au cœur des activités économiques. Toute forme d'exploitation ou de fraude est strictement interdite.

L'objectif ultime de l'économie islamique est de promouvoir un développement durable et inclusif, tout en assurant une répartition équitable des ressources. Elle met également l'accent sur la modération dans la consommation et condamne le gaspillage ainsi que l'accumulation excessive de richesses dans quelques mains.

Ce module sur l'économie islamique permettra aux étudiants d'explorer ces principes en profondeur, tout en analysant leur application pratique dans divers contextes économiques. Il offrira également une perspective comparative avec les systèmes économiques conventionnels, mettant en lumière les atouts et défis uniques du modèle islamique

## **Chapitre 1: L'histoire et le développement de l'économie islamique**

### **Introduction**

En se reposant sur les préceptes du Coran et de la Sunna, les savants musulmans ont déterminé des principes d'un système économique équitable, juste et solidaire. Dans les années 1970, avec la montée en puissance des organisations islamistes et le boom pétrolier, ces préceptes sont mis en pratique dans plusieurs pays et les premières banques islamiques voient le jour. L'économie islamique a pris de l'ampleur, devenant de plus en plus incontournable au niveau international, notamment grâce à une profusion de portefeuilles d'exportateurs de pétrole et une multiplication d'instruments financiers. Ainsi, sans grand bruit, une quantité importante d'argent sans cesse croissante est gérée aujourd'hui conformément à la loi islamique, la Sharia.

### **1. Comprendre l'économie islamique**

L'économie islamique désigne la pratique de l'économie en accord avec les principes de la doctrine islamique. Elle a été conçue au début du 20<sup>ème</sup> siècle pour faire face aux idéologies communistes et capitaliste. L'un étant générateur de crises économiques et facteur d'exploitation de l'homme, l'autre, bien que répondant à certaines de leurs aspirations, adhérerait cependant à un certain nombre de principes idéologiques que le croyant ne pouvait admettre. Ils ont vite fait, d'ailleurs, de distinguer entre socialisme et communisme et, s'ils ont été tolérants vis-à-vis du premier, ils ont été franchement hostiles au second car athée et irrespectueux de la propriété privée<sup>1</sup>.

#### **1.1. historique de l'économie islamique**

La période du 8<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> siècle Chrétien représente l'âge d'or de la civilisation musulmane, mais aussi le passage du pouvoir de la dynastie Omeyyade à celle des Abbassides.

En effet, les origines de l'économie islamique remontent à l'aube de l'Islam. À partir du premier siècle Hijri, une succession de savants ont traité des questions économiques telles que les recettes et les dépenses publiques, la gestion des terres, le fonctionnement du marché, de la monnaie et des prix. Il est intéressant de noter que les contributions des savants musulmans appartiennent à la période que Schumpeter (1997) qualifie de «grand vide» dans l'évolution

---

<sup>1</sup> <http://fr.financialislam.com/leacutecomomie-islamique.html>

des idées économiques. La doctrine économique islamique a traversé six phases distinctes avant de se développer comme une discipline distincte. Ces phases sont :

### **1.1.1. La période de formation précoce (1<sup>er</sup> siècle de l'Isma ou 7<sup>ème</sup> siècle)**

Durant cette période les enseignements économiques trouvés dans le Coran et la Sunnah ont été développés par les érudits musulmans en utilisant khiyas (raisonnement analogique) et le ijtihad (effort intellectuel) et à travers leurs propres perceptions et expériences. La pensée économique musulmane durant cette période était une bonne combinaison de connaissances révélées, de pensée créative et des traditions économiques existantes. Très rapidement, les écrits sur les problèmes économiques ont commencé: Dans les premiers siècles de l'Islam, nous trouvons Abu Yusuf (m. 798) et al-Shaybani (m. 805) qui ont écrit Kitāb al-kharāj (le traité sur l'impôt) et Kitab al-kasb (le livre du travail et des moyens de subsistance). Aussi, Al-Qurashi (m. 818) a compilé les traditions du Prophète relatives aux impôts et autres obligations financières, tandis qu'Abu Ubayd (m. 838) et plus tard son étudiant, Ibn-Zanjawayh (m. 893), a écrit Kitab al-Amwāl (le Livre des finances); Al-Muhasibi (m. 857) a écrit sur l'importance des activités économiques; Ibn Abi al-Dunya (m. 891) sur Iṣḥāḥ al-mal (La fructification de la richesse), al-Kinani (m. 901) sur Aḥkam alSuq (les règles du marché), Abu Bakr al-Khallal, sur les activités commerciales et économiques en général; Al-Mawardi (m. 1058) sur la bonne gouvernance et al-Ghazali (m. 1111) sur la nature et les fonctions de l'argent.

### **1.1.2. La période de traduction (du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> siècle)**

Cette période commence avec la traduction de l'héritage intellectuel Grec et Perse en langue arabe. L'activité de traduction a commencé à la fin du premier siècle après l'Hégire, correspondant au début du huitième siècle. C'est ainsi qu'ils ont eu l'occasion de bénéficier des travaux intellectuels et pratiques étrangers Ils ont appris et développé les idées économiques grecques et ils les ont améliorées. Cela s'est poursuivi pendant quelques siècles. L'économie grecque se limitait à quelques aspects de la vie comme «les besoins et leurs satisfactions», «la division du travail», «le troc» et «la monnaie ». Le mouvement des traductions de sources étrangères s'est achevé vers le 11<sup>ème</sup> siècle.

### **1.1.3. La période de retraduction et de transmission (du 12<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle)**

Durant cette période les idées islamiques grécoarabes (ajouts et commentaires des savants musulmans sur la philosophie grecque) ont été traduites de l'arabe vers le latin et d'autres langues européennes. Dans la période prémoderne de l'économie, les débats économiques faisaient partie des discours éthiques et philosophiques, aussi les idées économiques des savants musulmans étaient traduites et transmises avec leurs œuvres et commentaires philosophiques.

#### **1.1.4. La période de répétition et d'imitation (16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)**

Aussi appelée la phase dormante, et elle dure près de trois siècles. Le 15<sup>ème</sup> siècle était le point culminant de l'érudition islamique qui a produit Ibn Khaldoun (m. 1406), al-Maqrizi (m. 1442), al-Asadi (XVe siècle), Ibn al-Azraq (m. 1489) et al-Dawani (m. 1502). Au 16<sup>ème</sup> siècle, il n'y a pas de travaux sur les problèmes socio-économiques qui peuvent correspondre aux travaux de ces savants. La répétition des idées formulées précédemment et le commentaire des œuvres de leurs prédécesseurs constituent les principales caractéristiques de la science musulmane. La civilisation musulmane et sa force intellectuelle et politique, après avoir été au zénith, avaient commencé au début du 16<sup>ème</sup> siècle à montrer des signes clairs de décadence tandis que la renaissance occidentale était en plein essor. C'était au moment où les écrits sur les stratégies pour réaliser le progrès économique et solidifier la position du pays par le commerce extérieur ont donné naissance à un mouvement en Occident, connu sous le nom de « mercantilisme » dans la littérature économique. A ce stade de l'histoire, les savants musulmans, après avoir transmis au monde entier les idées grecques avec leurs propres ajouts et interprétations, sont graduellement tombé dans l'oubli. L'Occident porta alors le flambeau de la science et va le porter encore plus haut et plus brillant.

Au cours des deux ou trois siècles suivants, de nombreux ouvrages volumineux sur l'interprétation et l'explication du Coran, des commentaires sur les ḥadīth (la tradition du Prophète) et des notes détaillées (shuruh) sur les écrits précédents en matière de fiqh apparurent, mais à cause de l'imitation et du manque d'originalité ils ont perdu de signification. Le 17<sup>ème</sup> siècle était également étroitement lié au 16<sup>ème</sup> siècle dans le domaine de l'éducation musulmane et de l'apport intellectuel. Au cours du 18<sup>ème</sup> siècle, les forces de la décadence de la grande civilisation musulmane s'intensifièrent, et la colonisation des pays Musulmans commença. Simultanément, une sorte d'éveil, d'examen de conscience, et des efforts de rénovation par les penseurs islamiques ont également été initiés. Ceci a produit trois grands savants dans trois parties différentes du monde musulman, Shah Wali-Allah Dihlawi

(m. 1762) dans le sous-continent indien, Ibn Abd alWahhab (m. 1792) dans la péninsule arabique, et Uthman dan Fodio (m. 1817) en Afrique de l'Ouest, chacun d'eux ayant provoqué une révolution dans la pensée intellectuelle et le puritanisme religieux qui a marqué le début de la période moderne dans le monde musulman.

### 1.1.5. La période du réveil (19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle)

Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, les circonstances politiques offrent de nouvelles possibilités de convergence qui ont abouti à la renaissance de l'économie islamique.

Au cours de cette période, un nouveau type de réveil intellectuel économique s'enclenche et les problèmes économiques ont commencé à retenir l'attention d'un grand nombre d'intellectuels et d'oulémas dans différentes parties du monde. Khayr al-Din al-Tunisi (vers 1890) de Tunisie; Al-Kawakibi (vers 1893) de Syrie; Al-Tahtawi (vers 1873) et Abduh (1905) d'Egypte, al-Afghani (vers 1897) d'Iran et Sayyid Ahmad (vers 1898) de l'Inde ont tous eu à dire quelque chose sur des questions économiques. Leur objectif était d'améliorer les conditions économiques de leurs peuples dans le cadre fourni par l'Islam. Ayant vu la création d'institutions d'enseignement modernes, ainsi que le développement de nombreux établissements économiques tels que les assurances, la banque et les bourses. Le 19<sup>ème</sup> siècle peut à juste titre s'appeler le siècle du réveil pour le monde musulman, un réveil au triple plan intellectuel, économique et islamique.

- **Réveil intellectuel** : dans lequel l'utilisation de l'imprimerie, les publications d'œuvres islamiques classiques, de revues et de journaux, ainsi que la traduction d'œuvres scientifiques et économiques ont joué un rôle vital. Influencés par le système occidental, les oulémas ont préconisé la modernisation de leur propre système pour le porter au même niveau que les institutions et les établissements éducatifs et économiques occidentaux ;

- **L'Éveil économique** : Le monde arabe témoins des manifestations de la richesse et de la civilisation en Europe, comprend que le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce dépendait du développement des sciences et de la technologie (al-Tunisi, al-Tahtawi, Manahij, pp: 327-28, Abduh (al-Waqa'i' al-Miṣriyah, n ° 1079, 5 Jumada al-Ulā 1298/4 avril 1881). Ceux qui ont visité l'Europe ont vu la richesse économique des villes européennes et les biens et services dont elles jouissaient. La banque a vu le jour pour la première fois au cours du 19e siècle. Mais les oulémas n'ont pas tenté de légaliser les intérêts bancaires. En ce qui concerne un système bancaire sans intérêt, nul n'a fait allusion à la

possibilité ou à la procédure de sa création. Cette innovation a été développée au 20<sup>e</sup> siècle quand il s'était avéré que le système bancaire occidental n'était pas acceptable pour les musulmans. Les oulémas se sont intéressés à diverses questions liées au développement de l'économie des temps modernes. Parmi eux, Rifa'ah al-Tahtawi et Muhammad Abduh, deux oulémas égyptiens qui avaient parfois séjourné dans les pays occidentaux et étudié directement ou indirectement la pensée et les institutions occidentales qui se refléteront dans leurs idées économiques. Par exemple, l'accent mis par al-Tahtawi sur l'importance de l'industrie qu'il appelle *al-manâfi' al-umumiyah* (1912, 79). Il a analysé le travail productif et improductif, du commerce extérieur et de la concurrence ;

- **Le Réveil islamique** : et la solution sous la direction islamique M. Kuran a cité quelques noms d'oulémas du XIX<sup>e</sup> siècle: «Mais nulle part dans leurs campagnes, il n'était question de notion d'identification ou de redécouverte de pratiques économiques typiquement islamiques, encore moins de promotion d'une doctrine économique fondée sur les enseignements islamiques». En fait, la pensée économique des oulémas du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas été entièrement explorée. On ne peut pas en avoir une image fidèle en se basant uniquement sur quelques traductions anglaises. De nombreux exemples d'«identification ou de redécouverte de pratiques économiques qui étaient typiquement islamiques» peuvent être présentés. Al-Tunisi a écrit à plusieurs reprises que la raison du retard des gouvernements musulmans était à chercher dans l'affranchissement de leurs dirigeants des obligations *Sharī'ah*. Al-Kawakibi a critiqué diverses politiques poursuivies par les sultans ottomans, disant à propos du Sultan Abd al-Majid qu'il a autorisé de nombreux interdits, dont le *riba*, pour renforcer son administration, (*Ṭaba'i al-Istibdad*, p.310). Peut être faisait-il allusion à la création d'une banque occidentale fondée sur l'intérêt pendant son règne en 1850. Il écrivit: «Cette pratique favorise l'oisiveté qui pervertit les gens, elle est également synonyme de gains ou profit, sans avoir pris les risques liés au commerce, à l'agriculture et aux biens. Le *Riba* crée ainsi une inégalité entre les riches et les pauvres».

#### **1.1.6. La phase de l'articulation et du développement de l'économie islamique «moderne» (20<sup>ème</sup> siècle)**

Cette phase résulte des trois types d'éveil mentionnés ci-dessus. Un quatrième facteur a également joué la lutte entre les deux principaux systèmes économiques, le marxisme et le capitalisme, qui se sont confrontés, chacun pour s'imposer au détriment de l'autre. Leur examen attentif avait convaincu les érudits musulmans que l'Islam présente une voie

économique médiane qui combine les vertus des deux et se défait de leur extrémisme, par des prescriptions divines contenues dans le Coran et la Sunna. Ils n'étaient pas satisfaits de l'économie occidentale avec ses penchants matérialistes, et la neutralité des jugements de valeur. Ils se sont rendu compte que l'intérêt personnel n'était pas toujours utile pour servir l'intérêt social. La croyance du musulman dans l'au-delà lui donnait une vision différente des activités économiques. Dans cette recherche, sans aucun doute, le désir de vivre selon le mode de vie islamique a joué un rôle important<sup>1</sup>.

Ecrit par Seoharwi, le premier ouvrage complet et exhaustif sur l'économie islamique a fait son apparition dans les années 1930. Mais les écrits sur des sujets constituant des éléments de l'économie islamique ont commencé dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Voici quelques noms: dans le monde arabe, Rashid Rida (1901, 1907), écrit sur la zakâh, la difficulté financière et l'intérêt; Mijawi et Burayhimat (1904) sur les enseignements économiques de l'Islam; Salih, (1933) sur la pensée arabo-islamique (1939) sur al-ḥisbah (surveillance du marché); Shaltut (1940) sur la zakâh et la fiscalité dans l'islam; al-Sawi (1942) sur l'islam et les activités économiques, etc. La perception que l'islam constitue un système complet et autosuffisant est répandue chez les musulmans les plus érudits, mais cela ne signifie pas que, dans les affaires du monde, ils ne puissent pas bénéficier de la sagesse et des expériences des autres.

L'économie islamique moderne est donc le produit de l'environnement socio-économique et intellectuel existant au début du 20<sup>e</sup> siècle. Elle a été développée par des chercheurs de diverses idéologies et affiliations. Ses promoteurs cherchent la bénédiction pour l'Humanité tout entière.

## **2. Définition et fondements de l'économie islamique**

L'économie islamique est un système économique qui se base sur les principes et les valeurs islamiques, tirés du Coran et de la Sunna.

### **2.1. Perspectives des auteurs**

Selon divers auteurs et penseurs, l'économie islamique est définie et analysée de différentes manières.

---

<sup>1</sup> Abdul Azim Islah, « La Genèse de l'Economie Islamique Revisitée ». Etudes en Economie Islamique Vol.8, No.2, 2016 (3-34). DOI: 10.12816/0015019

- Ibn Khaldoun : Considéré comme le père de l'économie islamique moderne, Ibn Khaldoun a analysé la cohésion sociale (asabiyya) et ses effets sur la prospérité économique. Il a également étudié la division du travail et ses bénéfices pour la croissance économique.

Mawdudi : Mawdudi a préconisé un « mode de vie musulman » englobant les domaines clés de la vie en société, y compris l'économie. Il a insisté sur l'importance de la zakat et de l'absence d'intérêt dans les transactions économiques ;

- Mohammad Baqir al-Sadr : Al-Sadr a développé une économie islamique qui cherche à augmenter le niveau de vie des populations démunies. Il a encouragé la propriété privée dans des limites raisonnables et défendu l'intervention de l'État pour garantir l'équité dans l'accès aux soins ;

- Muhammad Nejatullah Siddiqi : Siddiqi a joué un rôle crucial dans le développement de la réflexion économique islamique, en mettant l'accent sur la nécessité d'une économie basée sur les principes islamiques pour résoudre les problèmes économiques contemporains ;

- Mannan définit l'économie islamique comme une science sociale qui étudie les problèmes de peuples imprégnés des valeurs de l'Islam<sup>1</sup> ;

- Zaman souligne que l'économie islamique est le savoir des règlements de la Sharia et son application pour empêcher l'injustice dans l'acquisition des ressources matérielles et fournir la satisfaction à l'homme devant Allah et la société.<sup>2</sup>

Ainsi, les deux définitions s'accordent sur le respect des valeurs morales et des principes que prônent le Coran et la Sunna comme l'équité, la liberté, la bonté, la justice, l'honnêteté... mais aussi des lois et des règlements tirés de la Sharia par des juristes (Fuqaha).

En général, les auteurs décrivent l'économie islamique comme un système qui vise à intégrer les principes religieux dans les pratiques économiques et qu'elle représente une doctrine idéologique qui adhère d'une manière fondamentale à l'idée de « la justice sociale ».

## **2.2. Les fondements de l'économie islamique**

Il est important de présenter les principes fondamentaux qui guident le fonctionnement de l'économie islamique et qui la caractérisent en se reposant uniquement sur le Coran et la Sunnah.

### **2.2.1. Tawhid**

<sup>1</sup> Mannan (1989) cité par Ziaul (1992), cité par Toussi « Qu'est-ce qu'une économie islamique ? ». Editions Al Bouraq, Beyrouth, 2002, p78.

<sup>2</sup> Idem

Ce qui signifie l'unicité de Dieu qui crée et dispose de tout et importe l'obligation de se soumettre à Sa volonté. « *C'est à lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux, tout ce qui est en terre, tout ce qu'il y a entre eux et tout ce qui est en sous-sol* » (Sourat Taha : 6).

Tawhid signifie aussi l'universalité de l'Islam et son aspect multidimensionnel, c'est-à-dire la non séparation entre la religion et l'Etat. Ainsi, l'exploitation des ressources naturelles par l'homme doit correspondre aux valeurs islamiques loin du gaspillage et de la prodigalité<sup>1</sup>.

Tawhid renvoie aussi à l'impossibilité de dissocier la vie de l'au-delà. Effectivement, l'homme sera jugé sur son comportement et ses performances dans ce monde. Ainsi, l'économie islamique dépasse le cadre strictement matériel et intègre l'éthique et permet à l'homme d'atteindre le bien-être et le salut spirituel.

### 2.2.2. Globalité

L'Islam recouvre la vie religieuse appelée « Ibadat » et la vie séculière appelée « Muâmalat »<sup>2</sup>. Le Coran et la Sunnah incitent l'homme à travailler, à la mise en œuvre des ressources naturelles et à suivre des activités économiques pour atteindre son bien-être et celui de la société tout en respectant les precepts de l'Islam. Ce sont donc les liens qui existent entre les aspects matériels, moraux et spirituels qui constituent un tout et confère à l'Islam son caractère global.

Le principe de la globalité confère à l'économie islamique une dimension qui la différencie de l'économie conventionnelle car l'Islam enseigne à l'homme comment il doit se comporter avec les autres. Les activités de production, d'allocation des ressources humaines, matérielles et financières, les activités commerciales, l'accumulation des richesses et la répartition des revenus doivent reposer en économie islamique sur la connaissance et la pratique des principes Coraniques comme la justice sociale et la fraternité.

### 2.2.3. Unité

Ce principe décloue directement des deux principes précédents. L'unicité de Dieu est exprimé par la soumission à Allah dans le comportement des hommes tant dans leurs pratiques religieuses qu'économiques. La salat, la Kaâba ou le Ramadhan sont des exemples de formes de l'unité des musulmans.

---

<sup>1</sup> Dépense excessive.

<sup>2</sup> Brahimy.A. (1993). Justice sociale et développement en économie islamique. La pensée Universelle, Paris. P21

Le concept d'unité intègre des aspects tant religieux, politiques, économiques que sociaux et culturels de la vie humaines pour en faire un tout homogène.

L'Islam souligne la nécessaire unité dans l'action comme nous l'enseigne le Coran : « *Accrochez-vous tous ensemble à la corde d'Allah et ne vous désunissez point* » (Sourat Al-Imran : 103).

Le système économique islamique comporte donc à la fois une dimension matérielle et une dimension spirituelle qui favorisent une homogénéité et une harmonie qui sont d'autant plus assurées par la fraternité qui doit exister entre les membres de « La Oumma » (la communauté islamique).

#### **2.2.4. Fraternité**

Ce principe constitue un puissant facteur d'entraide, de coopération, d'intégration et de cohésion sociale dans un système économique islamique.

En effet, l'Islam vise à établir une société où tous les individus sont liés par des obligations de fraternité, de soutien mutuel et de coopération. Cette fraternité n'est limitée ni par des frontières politiques, ni par la race, ni par la couleur.

#### **2.2.5. Equilibre**

L'Islam préconise un équilibre entre l'accumulation de richesse, la croissance économique et l'aide aux plus démunis afin d'établir une société juste et équitable qui baigne dans un environnement économique sain.

#### **2.2.6. Responsabilité**

En Islam la responsabilité concerne aussi bien la dimension individuelle qu'une dimension collective qui vise l'amélioration des conditions économiques et sociales de la Oumma.

Au plan individuel, l'homme est tenu d'assurer la satisfaction de ses propres besoins fondamentaux et ceux de sa famille. Aussi, l'Islam nous enseigne que chacun est responsable du travail qu'il accomplit et qu'il doit le faire avec compétence et dévouement selon les dires du Prophète *que le salut soit sur lui* : « Allah bénit l'homme qui réalise son métier avec compétence » et que « Le commerçant fidèle et honnête sera en compagnie des siddiques et des martyrs (le jour de Résurrection) ».

Ainsi, nous retrouvons la responsabilité du mari à l'égard de son épouse, du père à l'égard de ses enfants, de l'enseignant à l'égard de ses élèves...

Au plan social, la responsabilité peut être considérée comme « amanah » un « dépôt », une charge destinée à veiller à l'intérêt général ; à assurer la justice, la paix, la sécurité, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté pour renforcer l'Etat islamique sur tous les plans.

### 2.2.7. Justice sociale

L'Islam considère que la justice sociale doit apparaître sous tous ses aspects dans l'activité humaine. « Certes Allah commande l'équité (la justice) et la bienfaisance et l'assistance aux proches. Il vous interdit la turpitude (fahsa), le blâmable (ce qui à été interdit par Allah) et la rébellion (contrefaçon). Il est ainsi espéré qu'Il vous donne des conseils afin que vous réfléchissiez » (Sourat Al-Nahl : 90)

Le Coran insiste beaucoup sur l'établissement de la justice comme objectif dans toute société musulmane. Plusieurs verset coraniques le montrent, à titre d'exemple : V42 : Sourat Al-Maidah, V82 : Sourate Al-An'am.

Parmi les implications économiques des enseignements coraniques, il est important de relever que la concentration de la richesse et l'exercice du monopole qui est une source d'inégalité et d'injustice, constituent des obstacles à l'établissement d'une justice sociale, de la fraternité et de la cohésion sociale. Dans le V07 : Sourat Al-Hachr, Dieu interdit la concentration de l'argent par une minorité de personnes et nous rappelle dans Sourat Al-Baqarah : V29 qu'Il a mis l'ensemble des ressources naturelles qu'Il a créé au service de l'humanité toute entière. En outre, Dieu nous prescrit des règles pour assurer une répartition équitables des revenus fondée sur une juste rémunération des facteurs, à encourager la création d'opportunités d'emplois nouveaux et à mettre un système de protection sociales pour aider les pauvres, les personnes âgées et les handicapés et cela selon aussi les dires du Prophète *que le salut soit sur lui* : « L'imam (l'Etat), apporte soutien à celui qui n'a pas de soutien » (Cité par Abu-Dawud).

L'Islam élève la justice distributive au rang de priorité en économie islamique. La justice sociale est possible selon trois principaux axes :

- Les sources principales de transfert aux catégories sociales défavorisées, que cela soit par obligation comme la Zakat ou par des contributions volontaires comme la Sdaq, El-Infaq, Al-Manihah et l'usurfruit du surplus du capital ;
- Les autres mesures de transfert comme l'héritage, l'interdiction de la Riba ;
- Le rôle de l'Etat dans l'éducation et la formation et dans la répartition de la richesse naturelle.

Influencée par la religion, l'économie islamique se base sur des notions qui en découlent même si celles-ci ne sont pas à caractère économique directe. La moralisation de l'économie constitue un objectif fondamental dans la politique économique en Islam.

### **Conclusion**

Finalement, l'économie islamique a une histoire qui remonte aux premiers siècles de l'Islam, où les musulmans se basaient sur le Coran et la Sunna pour résoudre les problèmes socio-économiques. Elle s'est développée au fil des siècles, avec une forme primitive de capitalisme marchand émergeant entre le VIIIe et le XIIe siècle. La doctrine économique islamique moderne a pris forme à partir des années 1940 et s'est consolidée avec l'émergence du système bancaire islamique dans les années 1970. L'économie islamique se définit comme un système économique qui cherche à créer un ordre conforme aux textes sacrés en mettant l'accent sur la justice sociale et l'équité. Ses fondements incluent la croyance en Allah comme source de valeurs et de directives pour toutes les actions humaines, y compris économiques, et la promotion de la justice sociale en évitant l'exploitation et en favorisant la propriété privée dans des limites raisonnables. Enfin, l'Islam est considéré comme un mode de vie complet qui guide tous les aspects de la vie, y compris l'économie, selon les directives divines.

## **Chapitre 2: Les caractéristiques et les éléments de l'économie islamique**

### **Introduction**

L'économie islamique est un système économique qui se base sur les principes et les valeurs islamiques, tirés du Coran et de la Sunna. Elle vise à créer un ordre économique conforme aux textes sacrés et aux traditions islamiques, en promouvant la justice sociale et l'équité dans l'accès aux ressources. Les caractéristiques clés de l'économie islamique incluent la prohibition de l'intérêt (ribâ), l'impôt annuel de la zakat, et le partage des profits et des pertes entre les investisseurs et les entrepreneurs. Ces principes visent à créer un système financier stable et éthique, basé sur la transparence et la justice dans toutes les transactions.

### **1. Les caractéristiques de l'économie islamique**

L'économie islamique se distingue ainsi de l'économie conventionnelle par sa vision des motivations des individus. Ayant pour fonction majeure d'aboutir au bien-être humain par la réalisation des finalités de la loi divine, elle considère que ceux-ci peuvent avoir un comportement moral<sup>1</sup>.

L'économie islamique repose sur plusieurs principes fondamentaux, notamment :

#### **1.1. Justice et équité économique**

Les transactions commerciales doivent être justes et équitables pour toutes les parties impliquées, sans exploitation ni fraude. La justice et l'équité économique sont des principes fondamentaux de l'économie islamique, qui visent à promouvoir une répartition équitable des ressources et des revenus. En favorisant une répartition plus équitable des ressources et en promouvant l'investissement dans des projets productifs, l'économie islamique vise à réduire les inégalités économiques et à améliorer le bien-être social en encourageant des pratiques économiques responsables et éthiques. La justice et l'équité économique sont au cœur de l'économie islamique, qui cherche à créer un système économique plus juste et plus équitable en respectant les principes de la Shariah et en promouvant des pratiques financières éthiques et responsables.

---

<sup>1</sup> Ruimy, M. (2018). 9. La finance islamique, cheval de Troie de la finance moderne ?. *Regards croisés sur l'économie*, 22, 130-140. <https://doi.org/10.3917/rce.022.0130>

### **1.2. Interdiction de l'intérêt (riba)**

Les prêts et les transactions financières ne doivent pas générer d'intérêts, car l'intérêt est considéré comme de l'usure et est interdit dans l'Islam.

L'économie islamique interdit la perception et le paiement d'intérêts sur les prêts, remplaçant les prêts par des investissements partagés et des transactions basées sur le partage des bénéfices et des pertes. Cela favorise l'investissement direct dans les entreprises et projets, plutôt que de simplement prêter de l'argent pour percevoir des intérêts.

### **1.3. Partage des profits et des pertes (mudarabah)**

Les investissements doivent être basés sur un partage équitable des bénéfices et des pertes entre les investisseurs et les entrepreneurs. Cela favorise une répartition équitable des risques et des bénéfices. La mudarabah est un partenariat entre deux parties qui gère le projet. Les profits générés sont partagés entre les deux parties selon un ratio convenu au préalable. Ce ratio est fixé dans le contrat initial et peut varier selon les accords entre les parties. En cas de pertes, celles-ci sont généralement supportées par l'investisseur, à moins que la négligence de l'entrepreneur ne soit prouvée. Dans ce dernier cas, l'entrepreneur peut être tenu responsable des pertes.

### **1.4. Interdiction des transactions basées sur l'incertitude (gharar)**

Le gharar se réfère à l'incertitude ou à l'ambiguïté dans un contrat financier. Il peut s'agir d'une incertitude sur le prix, la qualité du bien, sa livraison, ou même sur l'existence du bien lui-même. Par exemple, vendre des fruits encore sur l'arbre ou du poisson dans l'eau est considéré comme une transaction entachée de gharar car il y a incertitude sur la qualité finale ou la disponibilité du produit. L'économie islamique interdit les transactions comportant du gharar car elles sont considérées comme injustes et potentiellement exploiteuses. Cela vise à assurer que toutes les transactions soient basées sur la clarté, la transparence et la justice, les contrats doivent être clairs et ne doivent pas contenir d'éléments d'incertitude ou de spéculation excessive.

### **1.5. Interdiction des transactions impliquant des biens interdits (haram)**

L'économie islamique exige que toutes les transactions financières soient conformes aux principes de la Shariah, ce qui inclut l'interdiction de s'engager dans des activités ou des transactions impliquant des biens considérés comme haram (interdits). Ces biens incluent notamment les activités liées à la production ou au commerce d'armes, les investissements ou commerce lié à la production, à la distribution ou à la vente d'alcool, l'élevage et le

commerce du porc, ainsi que les produits dérivés, les activités liées à la pornographie, au jeu ou à d'autres activités immorales.

### **1.6.Responsabilité sociale et assistance mutuelle (zakat et sadaqah)**

Les musulmans sont encouragés à soutenir les moins fortunés de la société par le biais de l'aumône obligatoire (zakat) et des dons volontaires (sadaqah). La Zakat est un impôt annuel sur les biens, destiné à soutenir les pauvres et à promouvoir l'équité sociale. Elle contribue à réduire les inégalités économiques et à garantir un minimum de bien-être aux membres les plus vulnérables de la société.

### **1.7.Propriété privée et responsabilité sociale**

L'économie islamique accepte le marché comme base du système économique, avec des conditions telles que la liberté d'échange, la propriété privée, et la sécurité des contrats, tout en étant limitée par les valeurs islamiques. Cela permet une certaine flexibilité économique tout en respectant les principes moraux et éthiques.

La propriété privée est donc reconnue et respectée, mais elle est également soumise à des obligations sociales, notamment envers les pauvres et les nécessiteux.

Ces principes visent à promouvoir une économie éthique et juste, où les intérêts individuels sont équilibrés avec les besoins de la société dans son ensemble.

## **2. Les éléments de base de l'économie islamique**

L'économie islamique se constitue des éléments suivants :

### **2.1.Prohibition de l'usure (Riba)**

Le terme arabe Riba signifie à l'origine accroissement et augmentation, se traduit aujourd'hui par usure.

Selon Schacht, l'usure est « proprement, accroissement ; comme terme technique, usure et intérêt, de même, que d'une façon générale, tout avantage précaire illégitime sans équivalent de service rendu »<sup>1</sup>

L'usure est uniquement liée aux opérations de prêt. Si le nécessiteux emprunte, il ne doit pas avoir à rembourser une somme supérieure au capital qui lui a été versé. Deux types d'usure se présentent : l'usure de crédit et l'usure de vente<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Schant, J. « Riba », Encyclopédie de l'Islam, tome VIII, p. 508.

- L'usure de crédit correspond à un taux d'intérêt excessif exigé par le prêteur. Le fait de donner un crédit à quelqu'un et qu'il vous rembourse plus tard la somme, plus un surplus, constitue un délit pour le prêteur ;

- L'usure de vente est le surplus exigé lors de l'échange ou la vente d'un bien contre un autre de même nature. Ce surplus n'est pas calculé en fonction du temps, donc l'usure de la vente n'est pas souvent considérée comme un riba pour certains. L'Islam encourage le commerce et recommande un prêt d'honneur (sans intérêt) au lieu d'un prêt usuraire. Tout en intégrant des objectifs de rentabilité et d'efficacité l'agent économique se doit de respecter un ensemble de principes éthiques.

L'usure est un vice moral, social et économique. Sur le plan des mœurs l'usure rompt les liens d'amitié et de parenté entre ceux qui la pratiquent. Si un prêt est accordé avec intérêt il ne faut y voir aucune espèce de charité ni d'aide. Sur le plan social, l'usure correspond à une domination de la classe des riches sur celle des nécessiteux. Sur le plan économique enfin, l'usure entraîne la stagnation du commerce et l'affaiblissement de l'industrie, car les riches se contentent de bénéficier des intérêts qui leur sont servis sur les crédits et ne participent plus à l'activité économique<sup>2</sup>.

## 2.2.Thésaurisation

Dans le Coran il est interdit de thésauriser de l'argent ou de l'or alors que des personnes souffrent de famine et de misère. Il est certes vrai que le musulman ne doit pas gaspiller son argent, il doit le dépenser, jouir des fruits de son travail tout en évitant les abus.

Le coran recommande au musulman de jouir de sa fortune en payant la zakat et en donnant l'aumône. Les « biens » obtenus grâce à la production du travail et du capital doivent être « purifiés ». Donc, les personnes peuvent faire fructifier leur argent en visant un intérêt commun pour la société.

## 2.3.La spéculation

La spéculation (le maysir) est le fait d'acheter un bien (or ou argent) à bon marché pour le revendre dans une période de pénurie. Cette pratique nuit à la société. Car la spéculation qui porte sur des paiements de différences, devient un jeu, un pari. Alors que toute forme de

---

<sup>1</sup> Diop, F. (2012). Religion musulmane et comportement du consommateur : Cas du Sénégal. La Revue des Sciences de Gestion, 255-256, 191-199. <https://doi.org/10.3917/rsg.255.0191>

<sup>2</sup> <https://books.openedition.org/cedej/1560>

contrat dans lequel le droit des parties contractantes dépend d'un événement aléatoire est un acte impur selon le Coran.

Dans le contexte de la finance islamique, la spéculation est souvent associée à des transactions qui impliquent un degré élevé d'incertitude (gharar) ou qui sont basées sur des jeux de hasard (maysir). Ces types de transactions sont considérés comme non conformes à la charia (loi islamique) car ils contreviennent aux principes de clarté, d'équité et de responsabilité.

Par exemple, la spéculation excessive sur les marchés financiers, où les investisseurs cherchent à réaliser des profits rapides en achetant et en vendant des actifs sans tenir compte de leur valeur fondamentale, est souvent découragée en économie islamique. De même, les jeux de hasard tels que les jeux de casino sont strictement interdits car ils ne génèrent pas de valeur réelle et peuvent entraîner des pertes injustes pour certains individus.

Ainsi, en économie islamique, la spéculation est considérée comme contraire aux principes éthiques et moraux qui sous-tendent la finance islamique, et elle est découragée au profit d'investissements productifs et socialement responsables.

#### **2.4.La notion de rareté**

Cette notion pose de façon implicite, la nécessité de la production et de sa gestion. Dans le Coran, la rareté est une donnée, ce qui justifie le travail et la production. Le travail et la recherche des biens de la vie, sont une obligation pour le musulman. L'Islam considère que la nature est, grâce à Dieu, généreuse et que l'homme, profitant de son intelligence, peut l'exploiter de façon à ne pas connaître de difficultés économiques. Selon la pensée économique islamique, cette question se pose quand les hommes sont injustes les uns envers les autres en distribuant inéquitablement les ressources naturelles et en les exploitants d'une manière abusive. L'Islam appelle l'individu à jouir des biens de ce monde sans excès ni gaspillage. Justement, avec ces notions de non gaspillage, de l'interdiction de l'usure et de l'impôt prévu sur les sommes thésaurisées (Zakat), l'individu se retrouve face à une seule alternative : consommer ou investir.

#### **2.5.Conception du temps**

En économie islamique, la conception du temps est influencée par des principes islamiques et des valeurs culturelles. Voici quelques aspects de la conception du temps dans ce contexte :

- Perspective à long terme : L'économie islamique encourage souvent une perspective à long terme dans la planification économique et la prise de décision. Les investissements

durables et les projets à long terme sont valorisés, reflétant l'idée de responsabilité envers les générations futures ;

- Importance de la patience : La patience est considérée comme une vertu importante en économie islamique. Les musulmans sont encouragés à être patients dans leurs efforts économiques et à ne pas rechercher des gains rapides ou des gratifications immédiates ;

- L'équité dans le temps : Les principes islamiques de justice et d'équité s'appliquent également dans le temps. Les transactions et les contrats doivent être justes et équitables non seulement dans le présent, mais aussi dans le futur. Par exemple, les termes des contrats de prêt doivent être équitables pour toutes les parties impliquées sur toute la durée du prêt ;

- Utilisation efficace du temps : L'économie islamique encourage l'utilisation efficace du temps et des ressources. Le gaspillage est découragé, et les individus sont encouragés à investir leur temps et leurs efforts de manière productive pour contribuer au bien-être individuel et collectif ;

- Dimension spirituelle du temps : Pour beaucoup de musulmans, le temps est également vu à travers une dimension spirituelle. Les périodes de prière, de jeûne et d'autres pratiques religieuses structurent souvent la journée et l'année, influençant les habitudes de consommation, de production et d'interaction sociale.

La conception du temps en économie islamique est donc intégrée à une vision holistique de la vie, où les aspects économiques, sociaux et spirituels sont interconnectés et guidés par les principes islamiques.

## **2.6.La monnaie est un instrument d'échange**

La monnaie est un instrument d'échange essentiel dans une économie musulmane. Toutes les activités économiques dans ces sociétés, sont complémentaires, et cette complémentarité ne peut se manifester matériellement que grâce à l'échange. Pour l'Islam, la monnaie est seulement un instrument d'échange, rien de plus. L'Islam recommande l'échange de biens contre une somme de monnaie qui sera immédiatement réinvestie dans l'achat d'autres biens.

Voici quelques aspects importants de la monnaie en tant qu'instrument d'échange dans ce contexte :

- Moyen d'échange : La monnaie facilite les échanges commerciaux et les transactions économiques en permettant aux individus d'acheter et de vendre des biens et des services de manière efficace.

- Stabilité de la valeur : La monnaie doit maintenir sa valeur au fil du temps afin de garantir la stabilité économique et de prévenir les injustices. Les fluctuations excessives dans

la valeur de la monnaie sont découragées, car elles peuvent entraîner des perturbations économiques et sociales ;

- Équité dans les échanges : Les transactions monétaires doivent être justes et équitables pour toutes les parties impliquées. Les pratiques telles que la manipulation des taux de change ou la spéculation excessive sont découragées, car elles peuvent entraîner des injustices économiques ;

- Responsabilité sociale : L'utilisation de la monnaie doit être guidée par des principes de responsabilité sociale, en soutenant le bien-être de la société dans son ensemble et en contribuant à la réduction des inégalités économiques.

En économie islamique, la monnaie est un instrument d'échange important qui doit être utilisé conformément aux principes éthiques et moraux établis par la Sharia pour assurer la justice économique et sociale.

### 3. Les piliers de l'économie islamique

La structure générale de l'économie islamique se compose de trois piliers qui en déterminent le contenu doctrinal et la font se distinguer de toutes les autres doctrines économiques<sup>1</sup>.

- Le principe de la double propriété ;
- Le principe de la liberté économique dans un cadre limité ;
- Le principe de la justice sociale.

Nous allons expliquer chaque pilier.

#### 3.1. Le principe de la double propriété

Le principe de la double propriété en Islam est un concept fondamental qui reconnaît trois formes de propriété distinctes:

##### 3.1.1. Propriété Privée (Individuelle)

- Les individus ont le droit de posséder des biens et des ressources de manière privée ;
- Cela inclut la propriété personnelle, les terres, les entreprises et d'autres actifs ;
- L'Islam encourage la responsabilité individuelle et la gestion prudente de ces biens.

##### 3.1.2. Propriété Publique (Communautaire)

- Certains biens sont considérés comme appartenant à la communauté dans son ensemble ;

---

<sup>1</sup> <https://www.al-islam.org/fr/person/sayyid-muhammad-baqir-al-sadr>

- Cela peut inclure des ressources naturelles telles que l'eau, les forêts et les pâturages ;
- La gestion de ces biens est confiée à la communauté pour en assurer une utilisation équitable.

### 3.1.3. Propriété d'État (Collective)

- Certains biens sont gérés par l'État au nom de la société ;
- Cela peut inclure des infrastructures publiques telles que les routes, les écoles et les hôpitaux ;
- L'objectif est de garantir que ces ressources sont utilisées au profit de tous.

Le principe de la double propriété en Islam vise à établir un équilibre entre la propriété individuelle, la propriété communautaire et la propriété d'État, tout en promouvant la justice et la responsabilité sociale.

L'Islam diffère donc du capitalisme et du socialisme quant au type de propriété qu'il admet.

La société capitaliste croit, en effet, à la forme particulière et individuelle de la propriété – c'est-à-dire la propriété privée - comme règle générale. Elle reconnaît aux individus le droit à la propriété privée de toutes les sortes de richesses du pays selon leurs activités publiques, et n'y apporte de restrictions que lorsque la nécessité sociale l'impose, et que l'expérience établit un tel secteur public.

Ainsi cette nécessité constitue un cas de dérogation au principe de la propriété privée et permet d'y faire exception pour un secteur donné ou une richesse donnée. La société socialiste fait exactement le contraire. La propriété commune y est le principe général qui s'applique à toutes les sortes de richesses du pays, et la propriété privée de certaines richesses du pays n'y est qu'une anomalie et une exception, qu'on pourrait admettre parfois à la suite d'une nécessité sociale contraignante.

C'est à partir de ces deux théories opposées, du capitalisme et du socialisme, qu'on appelle « société capitaliste » toute société qui croit à la propriété privée comme principe unique, et à la nationalisation comme une exception et un palliatif à une nécessité sociale, et « société socialiste » toute société qui considère la propriété socialiste comme étant le principe, et qui ne reconnaît la propriété privée que dans des cas exceptionnels.

Quant à la société islamique, elle ne comporte la caractéristique essentielle d'aucune des deux sociétés précitées.

Elle admet en même temps les différentes formes de la propriété lorsqu'elle adopte le principe de la double propriété (propriété à formes diverses) au lieu de celui de la forme unique de la propriété que font le capitalisme et le socialisme. C'est un principe qui croit à la propriété privée, à la propriété publique et à la propriété de l'État.

Il consacre à chacune de ces trois formes de propriété un champ particulier dans lequel elle œuvre, et il ne considère aucune d'elles comme une anomalie, une exception ou un remède provisoire exigé par les circonstances. Il est donc erroné d'appeler la société islamique, une société capitaliste, même lorsqu'elle autorise la propriété privée d'un certain nombre de capitaux et de moyens de production ; car la propriété privée n'y est pas la règle générale.

De même il est erroné de l'appeler société socialiste même si elle (la société islamique) se sert du principe de la propriété publique et de la propriété de l'État, pour certaines richesses et certains capitaux, étant donné que la forme socialiste de la propriété n'y est pas la règle générale.

Et enfin, il est aussi erroné de la considérer comme un mélange de celle-ci et de celle-là, car la diversité des formes principales de la propriété dans la société islamique ne signifie pas que l'Islam est un mélange des deux doctrines capitaliste et socialiste, ni qu'il a adopté un aspect de chacune d'elles.

Il faut voir dans cette diversité des formes de la propriété qui le caractérise comme un plan doctrinal original fondé sur des règles de pensée précises, et comme un sujet inclus dans un cadre particulier de valeurs et de conceptions qui contredisent les bases, les règles, les valeurs et les conceptions sur lesquels ont été fondés le capitalisme libéral et le socialisme marxiste.

La preuve la plus évidente de la justesse de la position islamique vis-à-vis de la propriété (possession fondée sur le principe de la double propriété) nous est fournie par la réalité de l'expérience capitaliste et de l'expérience socialiste elles-mêmes, puisque chacune d'elles a été contrainte d'admettre la forme de propriété de l'autre, donc de reconnaître la nécessité d'une forme de propriété opposée à celle qui constitue la règle générale chez elle après que la réalité leur a prouvé l'erreur de l'idée de la forme unique de propriété.

### **3.2. Le principe de la liberté économique dans un cadre limité**

Le second pilier de l'économie islamique est le fait d'accorder aux individus une liberté économique, dans les limites des valeurs morales et éthiques auxquelles croit l'Islam. A travers ce pilier également, une différence apparaît entre l'économie islamique et les deux autres doctrines.

Ainsi, alors que les individus jouissent de libertés illimitées dans l'économie capitaliste, et que l'économie socialiste confisque la liberté de tout le monde, l'économie islamique adopte une attitude conforme à sa nature générale en autorisant les individus à exercer leurs libertés dans le cadre de valeurs et d'idéaux qui domptent et polissent la liberté, et en font un instrument de bien pour toute l'humanité.

La limitation islamique de la liberté sociale dans le domaine économique est de deux sortes :

### **3.2.1. L'auto-limitation qui émane des profondeurs de la personne et qui puise son crédit dans le contenu spirituel et intellectuel de la personnalité islamique**

Elle se forme dans le cadre de l'éducation spéciale que l'Islam dispense à l'individu dans une société où l'Islam régit tous les secteurs de la vie (de la société islamique). En effet, les cadres intellectuels et spirituels à l'intérieur desquels l'Islam forge la personnalité islamique, lorsqu'il offre l'occasion d'entrer dans la réalité de la vie et de faire l'histoire sur la base de cette réalité, ont une force morale énorme et exercent une grande influence sur l'auto-limitation ou la limitation naturelle de la liberté accordée aux individus de la société islamique et sur son orientation dans la discipline, et sans que les individus aient le sentiment que leurs libertés seraient tant soit peu confisquées, car la limitation étant le produit de leur réalité spirituelle et intellectuelle, les individus n'y voient pas une limitation de leurs libertés. C'est pourquoi l'auto-limitation n'est pas vraiment une limitation de la liberté, mais une opération de formation du contenu intérieur de l'homme libre, une formation morale et saine, dans laquelle la liberté accomplit son vrai message

### **3.2.2. La limitation objective qui exprime une force extérieure délimitant et réglant la conduite sociale**

L'origine législative du principe de la supervision et de l'intervention est le Coran: « Obéissez à Allah, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. » (Sourate al-Nisâ, 4 : 59)

Elle signifie la limitation imposée de l'extérieur, par la force de la Loi, à l'individu dans la société islamique. Cette limitation objective de la liberté en Islam est fondée sur le principe selon lequel il n'y a pas de liberté pour l'individu en ce qui concerne les activités qui s'opposent aux idéaux et aux objectifs à la nécessité desquels l'Islam croit, et qui sont explicitement soulignés dans la Sharia. Cela apparaît de la manière suivante :

La Sharia s'est chargée, dans ses sources générales, d'interdire explicitement une série

d'activités économiques et sociales, telles que l'usure, le monopole, etc., susceptibles, selon l'optique islamique, d'entraver la réalisation de certains idéaux et valeurs adoptés par l'Islam.

La Charîa a posé le principe de la supervision, par le tuteur, de l'activité générale, et de l'intervention de l'Etat dans la limitation des libertés des individus dans les travaux qu'ils exercent, et ce, afin de protéger et de préserver les intérêts généraux. Il était nécessaire pour l'Islam de poser ce principe afin de garantir à la longue la réalisation de ses idéaux et de ses conceptions de la justice sociale.

Le Prophète paix et salut sur lui, appliquait ce principe d'intervention lorsque le cas l'exigeait et que la situation nécessitait intervention et orientation. Parmi les exemples illustrant cette intervention, citons ce que le Hadith lui attribue : le Prophète (ﷺ) a déclaré aux gens de Médine, concernant l'eau d'arrosage des dattiers, que l'on n'interdit pas l'utilisation d'une chose, et aux gens de la "Bâdiyah", que l'on n'interdit pas le surplus d'une eau afin de ne pas interdire le surplus de l'herbe. Et il a dit : «Ni dommage ni endommagement.»

### **3.3.Le principe de la justice sociale**

Le troisième pilier de l'économie islamique est le principe de la justice sociale, que l'Islam a incarné en pourvoyant le système de distribution de la richesse dans la société islamique, en éléments et garanties assurant à la distribution la possibilité de réaliser la justice sociale, et mettant ledit système en harmonie avec les valeurs sur lesquelles il est fondé. En effet, lorsque l'Islam a inclus la justice sociale dans les principes essentiels dont est constitué son principe économique, il n'a pas adopté la justice sociale dans sa conception générale abstraite, ni ne s'en est réclamé d'une façon susceptible d'accepter toutes sortes d'interprétations, ni ne l'a confiée aux sociétés humaines qui diffèrent dans leurs visions de la justice sociale selon la différence de leurs idées sur la civilisation et de leur conception de la vie.

L'image islamique de la justice sociale comporte deux principes généraux. Le premier est le principe de la solidarité générale ; l'autre est le principe de l'équilibre social. C'est par cette solidarité et cet équilibre, compris dans leur conception islamique, que se réalisent les valeurs de la justice sociale, et c'est par eux que s'incarne l'idéal islamique de la justice sociale.

Finalement, les piliers principaux de l'Economie islamique sont d'abord une propriété à formes multiples en fonction desquelles se détermine la distribution, ensuite une liberté limitée par les valeurs islamiques dans les domaines de la production, de l'échange et de la

consommation et finalement une justice sociale garantissant à la société son bonheur, et dont l'ossature est la solidarité et l'équilibre.

#### **4. Avantages et défis de l'économie islamique**

L'économie islamique présente plusieurs avantages et défis.

##### **4.1. Les avantages de l'économie islamiques**

L'économie islamique présente plusieurs avantages qui reflètent ses principes fondamentaux et sa vision spécifique. Voici quelques-uns d'entre eux :

- Justice sociale et équité : L'économie islamique met l'accent sur la répartition équitable des richesses et des ressources. Le système de zakat, une forme de taxation, vise à soutenir les démunis et à réduire les inégalités ;

- Stabilité financière : L'interdiction de l'usure dans l'économie islamique contribue à prévenir les crises financières. Les transactions basées sur des principes éthiques et moraux favorisent la stabilité ;

- Responsabilité environnementale : L'économie islamique encourage la gestion durable des ressources naturelles. Elle considère l'environnement comme un dépôt confié par Dieu, et les êtres humains sont responsables de sa préservation ;

- Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : L'économie islamique met l'accent sur la RSE. Les entreprises sont encouragées à contribuer au bien-être de la société, ce qui peut renforcer la confiance des consommateurs et favoriser la croissance ;

- Éthique des affaires : Les principes islamiques guident les comportements commerciaux. L'honnêteté, la transparence et la responsabilité sont valorisées, ce qui peut renforcer la confiance dans les transactions ;

- Équilibre entre besoins matériels et spirituels : L'objectif n'est pas seulement la croissance économique, mais aussi la satisfaction des besoins spirituels et sociaux. L'économie islamique vise à harmoniser ces deux aspects.

- Investissement productif : L'économie islamique encourage l'investissement dans des secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'industrie et les infrastructures. Les investissements doivent être conformes aux principes éthiques et moraux, ce qui peut stimuler la croissance économique ;

- Entrepreneuriat et petites entreprises : Elle favorise les micro-entreprises et start-ups, créant ainsi des opportunités pour les entrepreneurs. Ces entreprises contribuent à la création d'emplois et à la croissance économique locale ;

- Partage des profits et pertes : Les contrats islamiques, tels que la mudaraba (partenariat), impliquent le partage des bénéfices et des pertes entre les parties. Cela encourage les investisseurs à prendre des risques calculés, ce qui peut dynamiser l'économie ;

- Infrastructure éthique : Les institutions financières islamiques, telles que les banques sans intérêt, fournissent des services financiers conformes à la charia. Elles peuvent financer des projets d'infrastructure essentiels pour la croissance économique.

Finalement, l'économie islamique cherche à créer un système économique qui respecte les valeurs religieuses tout en répondant aux besoins de la société dans son ensemble et vise à créer un équilibre entre la croissance économique et les valeurs religieuses, favorisant ainsi un développement durable et inclusif.

#### **4.2. Les défis de l'économie islamique**

L'application de la doctrine économique islamique peut être confrontée à plusieurs défis. Voici quelques-uns d'entre eux :

- Complexité et diversité des interprétations : La charia, qui guide l'économie islamique, est sujette à différentes interprétations par les érudits religieux. Cela peut entraîner des divergences sur la manière d'appliquer certains principes économiques ;

- Manque d'harmonisation internationale : L'économie islamique est principalement appliquée dans les pays à majorité musulmane. L'absence d'une norme internationale commune peut rendre difficile la coopération économique entre ces pays et le reste du monde ;

- Adaptation aux systèmes modernes : L'économie islamique doit s'adapter aux réalités économiques contemporaines, telles que la mondialisation, la technologie et les marchés financiers complexes. Trouver un équilibre entre les principes religieux et les exigences modernes est un défi ;

- Manque d'infrastructures financières islamiques : Bien que les banques islamiques aient connu une croissance, elles ne sont pas aussi répandues que les institutions financières conventionnelles. Le manque d'infrastructures adaptées peut entraver l'application de l'économie islamique ;

- Éducation et sensibilisation : Sensibiliser les gens aux principes de l'économie islamique et former des professionnels compétents dans ce domaine sont des défis. L'éducation est essentielle pour une mise en œuvre efficace ;

- Conflits politiques et géopolitiques : Certains pays musulmans sont confrontés à des conflits internes ou régionaux, ce qui peut entraver la mise en œuvre cohérente de l'économie islamique.

Les défis de l'économie islamique incluent donc plusieurs aspects qui affectent son développement et son intégration dans le système financier mondial et qui nécessitent une attention particulière pour assurer son développement durable et son intégration réussie dans le système financier mondial.

### **Conclusion**

En conclusion, L'économie islamique se distingue par ses principes moraux et éthiques, visant à créer un système économique juste et équitable. Elle présente plusieurs avantages, tels que la promotion de la justice sociale, la stabilité financière, et l'encouragement de l'investissement responsable. Cependant, elle fait face à des défis, notamment la standardisation des pratiques financières islamiques et l'intégration dans le système financier mondial. Malgré ces défis, l'économie islamique offre une alternative aux systèmes économiques conventionnels en intégrant des valeurs morales et éthiques dans les pratiques financières. En résumé, l'économie islamique est un système qui cherche à équilibrer les principes économiques avec les valeurs spirituelles, visant à créer une société plus juste et équitable.

### **Chapitre 3: La finance islamique, la banque islamique et l'argent dans la pensée économique islamique**

#### **Introduction**

L'économie islamique désigne la pratique de l'économie en accord avec les principes de la doctrine islamique. Comme toute théorie économique, l'économie Islamique aspire à atteindre un idéal de société où les besoins humains fondamentaux sont satisfaits, où les ressources sont utilisées de manière optimale et où les richesses sont partagées équitablement pour toucher toutes les classes sociales. En effet, le système Islamique se distingue principalement par ses dimensions morale et religieuse dans la définition des problèmes économiques, ce qui implique que les agents économiques ne doivent pas considérer la rentabilité comme l'unique ni le principal critère de prise de décision. En conséquence, un système financier islamique, tout en intégrant des objectifs de rentabilité et d'efficacité, se doit de respecter l'ensemble des principes éthiques de la Sharia.

#### **1. Introduction à la finance islamique**

La finance islamique (FI) est une activité dont le mode de fonctionnement repose sur les principes de la Sharia, généralement traduite par loi islamique ou droit islamique. Le terme « finance islamique » est généralement utilisé pour désigner les activités financières et commerciales qui respectent les principes du droit musulman des affaires.

##### **1.1. Evolution de la finance islamique**

Les racines et principes de la Finance Islamique sont aussi vieux que la religion elle-même. En effet, Fiqh Al Mouamalat donne depuis des siècles un cadre structuré des transactions financières des musulmans mais ce n'est que vers la fin du XXe siècle que le système financier islamique s'est assez développé pour être considéré comme un modèle distinct permettant aux musulmans (et non musulmans) de mener des activités financières conformes aux percepts de l'Islam<sup>1</sup>.

Au départ, la FI se limitait au cadre des avis (fatwas) émanant de juristes musulmans (cheikhs) spécialisés en la jurisprudence des transactions économiques (Fiqh Muamalat) qui décrivaient ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Puis en deuxième phase, les écrits en la matière étaient plutôt des critiques du système communiste et du système capitaliste. Ce n'est

<sup>1</sup>Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, « La Finance Islamique ». Octobre 2011. Maroc. PDF téléchargé sur [https://www.ammc.ma/sites/default/files/Etude\\_finance\\_islamique\\_2011\\_10\\_19.pdf](https://www.ammc.ma/sites/default/files/Etude_finance_islamique_2011_10_19.pdf)

qu'au troisième quart du siècle dernier qu'a commencé la cristallisation des fondements de la finance islamique en tant que matière d'étude et en tant qu'industrie<sup>1</sup>.

En effet, la finance islamique moderne remonte aux années 70. Ceci se rapporte à l'avènement de deux événements majeurs. Le premier était d'ordre politique, il s'est traduit par l'indépendance de certains pays arabes qui ont fait de la charia une source de leur droit positif. Le second était d'ordre économique. Il est symbolisé, d'une part, par la hausse du prix du pétrole donnant naissance à une surliquidité importante dans les pays du Golfe. Et, d'autre part, par l'attentat du 11 septembre 2001 qui a rendu frileux les bailleurs de fonds ayant choisi le modèle américain comme cadre d'investissement. En outre, la crise économique de 2008 et le « printemps » des pays arabes sont venus augmenter le regain d'intérêt pour la finance islamique<sup>2</sup>.

Actuellement, la FI reste très concentrée dans la région du Golfe persique et en Asie du Sud, mais commence néanmoins à prendre de l'ampleur en Europe et aux Etats-Unis très probablement suite à la forte hausse du prix des hydrocarbures. Afin de capter une partie de la liquidité abondante en provenance des régions du golfe persique, les ingénieurs financiers ont affiné leurs offres afin d'intéresser une souche d'investisseurs aux potentiels importants et ayant des convictions spécifiques.

Les principales dates qui ont marqué le développement de la FI dans le monde sont<sup>3</sup> :

✓ Les années 40 ont marqué la première tentative d'essai de création d'une finance islamique en Malaisie qui a rapidement souligné son échec. Cette tentative a été suivie par un deuxième essai au Pakistan, là où il enregistre les mêmes résultats que son précédent<sup>4</sup>.

✓ Les premières épreuves modernes réalisées dans le domaine de la finance islamique remontent aux années 1960 avec l'expérience des caisses rurales Mit Gammar en Égypte

---

<sup>1</sup> Wadi Mzid, « La finance islamique : principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement ». Economic Agendas of Islamic Actors. PDF téléchargé sur : <https://fr.scribd.com/document/221491396/Wadi-Mzid-IslamicFinance-FR>

<sup>2</sup> Faiza Benabdelmoua, « Les déterminants d'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque Conventiennelle et la banque Islamique », Thèse de doctorat en science de gestion, Université Cote D'Azur, 2017, P 15

<sup>3</sup> Sabaa Lilya, « L'intégration des produits financiers islamiques dans une banque conventionnelle. Cas : CNEP-Banque ». Mémoire de fin d'étude, Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe. 38ème PROMOTION Banque - Décembre2020

<sup>4</sup> Moussa Yabré, « Banques islamiques : Les principes de base et les modes de financement islamiques proposés aux PME (la BIS en exemple) », Master finance 2007-2008, ISM, P 14

créées par Dr Ahmad Elnagar et du « Pilgrim's Management Fund » (Tabung Hadji) en Malaisie<sup>1</sup>. Ces institutions avaient pour objectif principal la réduction de l'exclusion bancaire.

✓ En 1970, fut la création d'OCI (Organisation de la Conférence Islamique), et le lancement de l'idée d'une banque islamique.

✓ En 1975, l'émergence d'une organisation multilatérale, BID (Islamic Development Bank), regroupant 56 pays membres. Elle a pour objectif d'apporter son soutien à qui en a besoin. Ainsi que la création de la Dubai Islamic Bank qui fut la première banque privée.

✓ En 1979, l'apparition de la première compagnie d'assurances islamique, Islamic Insurance Company of Soudan.

✓ Les années 80, ont été marquées par un accroissement continu des institutions financières ainsi qu'un élan de leurs activités pour passer au-delà des frontières physiques du Moyen Orient (en Asie de Sud-est, dans un premier temps, puis vers l'Afrique du Nord).

✓ Au cours de la décennie qui en suit, il a eu lieu l'apparition des départements spéciaux ou « fenêtres islamiques » au sein des banques conventionnelles situés un peu partout dans le monde musulman, ainsi que la création de l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions); un organisme qui a pour vocation la mise en place des normes comptables et de gouvernance conformes aux règles de la chariaa, dont les banques islamiques sont tenues de suivre et de respecter.

✓ En 2002 : ce fut la création des différents organismes nationaux ou internationaux de standardisation et d'harmonisation comme l'IFSB (Islamic Financial Services Board) à Kuala Lumpur, ayant pour mission de contribuer à l'évolution de la finance islamique dans le système financier mondial et L'IIFM (International Islamic Financial Market) créé par plusieurs banques centrales ayant pour but de réguler et de promouvoir les nouveaux produits islamiques émis par les marchés financiers.

✓ En 2004 : l'émergence de nouvelles formes de produits islamiques tels que les Sukuks comme substitut aux obligations classiques. Celles-ci ont la particularité d'être adossées à des actifs tangibles et structurés en fonction des règles de la finance islamique. En effet, jusqu'à ce jour la finance islamique n'a pas cessé de poursuivre sa croissance, son intérêt se propage un peu partout dans le monde pour devenir aujourd'hui un enjeu mondial voir même la finance de l'avenir<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Elyès Jouini, Olivier Pastré, « Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de paris », Rapport Paris Europlace Paris, 2008, P 42.

<sup>2</sup> Idem

Selon le Rapport sur le développement de la finance islamique 2023 établi par la SID et la Bourse de Londres, le secteur mondial de la finance islamique a augmenté la taille de ses actifs de 11 %, pour atteindre 4.5 trillions USD en 2022, les services bancaires islamiques détenant 72 % des actifs totaux du secteur. L'industrie a également connu une croissance de 163 % depuis 2012 et devrait croître de 6.7 trillions USD d'ici à l'an 2027.

Le rapport est établi à partir de l'indicateur de développement de la finance islamique (IFDI), qui est un indice composite pondéré qui mesure le développement global du secteur de la finance islamique. Les données sont collectées de manière exhaustive dans 136 pays et mesurées selon plus de 10 indicateurs clés, notamment les connaissances, la gouvernance, la durabilité et la sensibilisation. La Malaisie est en tête de la liste de l'IFDI cette année avec un score de 103, suivie par l'Arabie saoudite (70), l'Indonésie (58), Bahreïn (54), le Koweït (54) et les Émirats arabes unis (53)<sup>1</sup>.

## 1.2. Définition de la Finance Islamique

La finance islamique pourrait être définie comme étant des services financiers et opérations de financement principalement mis en œuvre pour se conformer aux principes de la Sharia. Cette définition va au-delà de l'assimilation de la finance islamique aux financements « sans intérêt » car elle implique que la finance islamique vise une distribution égale et équitable des ressources ainsi qu'une équité dans la répartition des risques.

L'objectif principal de la finance islamique est de rendre les pratiques financières conformes à ce qui est encouragé par la Sharia afin de répondre aux besoins de financement des investisseurs qui rejettent la finance « classique » ou « conventionnelle ».

Trois principes de bases sont implicites à toute transaction financière islamique :

- Le financement ne devrait en aucun cas entraîner la réception ni le paiement des intérêts car l'exigence des intérêts fixes garantissant un retour prédéterminé est considérée abusive et économiquement improductive ;
- La transaction ne devrait pas impliquer le financement d'une activité interdite par la Sharia ;
- L'opération doit éviter le Gharar qui pourrait se traduire par une incertitude excessive, risque ou spéculation concernant une opération financière.

---

<sup>1</sup> <https://icd-ps.org/fr/news/launch-of-icd-lseg-islamic-finance-development-report-2023-navigating-uncertainty>

Un des aspects les plus importants en finance islamique est la pratique de partage des risques. En effet, la finance islamique encourage le partage de risques et des bénéfices entre les contractants. Le degré de partage varie en fonction de la nature du contrat.

En ce sens, la finance islamique est plus proche de l'activité du capital risque. La majorité des institutions financières islamiques comporte un Sharia Board : un comité de conseillers religieux qui donne son avis sur l'acceptabilité de nouveaux instruments financiers et qui effectue des audits en assurant que les activités exercées et les produits offerts sont conformes aux principes religieux.

### **1.3. Les sources de la Finance islamique**

Les sources de la finance islamiques sont celles du droit islamique. Elles se constituent de :

#### **1.3.1. Le coran**

Le Coran est le livre saint et sacré des musulmans, il représente la parole directe d'ALLAH. Étant caractérisé par son langage puissant, il constitue la référence ultime et obligatoire de la loi islamique, il place des obligations rituelles, morales et légales sur le même plan et les soumet toutes au même impératif religieux.

Ainsi, il aborde trois points fondamentaux : Le Tawhid : l'unicité de Dieu, Al Akhbar : les récits sur les prophètes qui ont précédé Mohamed (SBSL) et Dyanat : les réglementations et les lois. Ces trois points sont traités dans 114 sourates composées de plus de six mille deux cents versets (Ayat Al Ahkam) qui servent de base à la loi coranique.

#### **1.3.2. La Sunna Prophétique**

La Sunna constitue le recueil des traditions établies à partir du comportement et des paroles du prophète (SBSL), elle vient immédiatement après le Coran en rang dans les sources de la législation. En effet, elle comporte l'explication de ce qui y est concis, l'élucidation de ce qui y est vague, la restriction de ce qui y est absolu et traite ce qui n'y est pas évoqué. En outre, en dépit de l'omniprésence du Coran et du caractère général de la Sunna, les spécificités d'un lieu ou d'une époque nécessitent un travail de réflexion indispensable pour résoudre les problèmes qui y sont liés. A priori, il est contraint de s'orienter vers Al FIQH (jurisprudence) sur la base d'autres sources, à savoir : Al Ijma et Al Qiyas.

### 1.3.3. Al Ijma

Étant la troisième source de la législation musulmane, Ijma se présente comme un consensus, une règle atteinte par les savants en unanimité afin de former des jugements appelés sur une question concernant la charia, il en découle de la compréhension, de l'interprétation et de l'application du Coran et de la Sunna.

### 1.3.4. Al Qiyas

Le Qiyas constitue la quatrième source du droit musulman. Il désigne un raisonnement développé par les juristes pour répondre à des questions non prévues par le Coran ou la Sunna<sup>1</sup>. En effet, il ne s'agit pas d'un jugement personnel, à plus forte raison d'une interprétation de la « loi divine », mais d'un raisonnement rigoureux fondé sur l'analogie.

**Des sources complémentaires existent :** Les quatre écoles juridiques reconnues par la tradition sunnite prennent en compte des sources complémentaires : Malikites, Hanbalites, Chafiiites et Hanafites. Parmi ces sources, nous pouvons citer : Al Istihsan (l'appréciation de l'érudit), Al Istislah (intérêt public), Al Istishab (la présomption de continuité).

## 1.4. Rôle de l'argent dans l'économie islamique

L'argent dans l'économie islamique joue un rôle central, mais il est encadré par des principes spécifiques basés sur les enseignements du Coran et de la Sunna.

### 1.4.1. Moyen d'échange et de richesse

Dans l'économie islamique, l'argent est avant tout un moyen d'échange permettant d'acquérir des biens et des services. Cependant, il n'est pas considéré comme une fin en soi. L'argent est vu comme un moyen pour atteindre des objectifs plus élevés, comme le bien-être individuel, le développement de la société et la satisfaction des besoins des autres. Il ne peut pas être vendu ou loué pour générer un profit par lui-même.

### 1.4.2. Rôle social

L'argent doit être utilisé de manière éthique et responsable pour promouvoir la justice sociale et économique. Les banques islamiques encouragent l'utilisation de l'argent pour des investissements bénéfiques à la communauté.

---

<sup>1</sup> Lila Guermas-Sayegh, « La religion dans les affaires : la finance islamique », Fondation pour l'innovation politique, mai 2011, P 11

### **1.4.3. Basé sur des actifs réels**

Historiquement, l'Islam reconnaissait comme monnaie des biens ayant une valeur intrinsèque, comme l'or (dinar) et l'argent (dirham). Cette approche vise à éviter la manipulation arbitraire de la valeur de l'argent.

### **1.4.4. Encouragement de l'économie réelle**

L'argent doit être utilisé pour financer des activités productives et des échanges de biens et services réels. Les transactions purement spéculatives sont découragées.

Enfin, l'argent dans l'économie islamique n'est pas seulement un instrument de profit, mais un moyen de promouvoir des valeurs morales et sociales telles que la justice, la solidarité, et l'équité. L'objectif est de garantir que les transactions économiques servent le bien-être général tout en respectant les principes éthiques et religieux de l'Islam.

## **2. Fonctionnement des Banques Islamiques**

Les banques islamiques fonctionnent selon des principes spécifiques en utilisant un ensemble de produits financiers respectueux des principes de la Sharia.

### **2.1.Principes de fonctionnement**

Les principes de fonctionnement des banques islamiques sont les suivants.

#### **2.1.1. L'interdiction de l'intérêt (Riba)**

Les pratiques de l'économie islamique interdisent toute sorte d'intérêt payé ou reçu quelle que soit la nature ou la grandeur de la transaction. Selon les principes de la Charia, l'argent n'a aucune valeur intrinsèque car il constitue simplement un moyen d'échange et ne pourrait donc pas être un moyen de réaliser un profit. En effet, la finance islamique considère que le fondement de la rémunération de l'argent placé est uniquement la rentabilité de l'actif ainsi financé. Elle exclut par principe l'idée d'une rémunération fixe, déconnectée de la rentabilité de l'actif financé. Le Riba a deux formes principales:

- Riba-Al-fadl : Il s'agit de tout surplus concret perçu lors d'un échange direct entre deux choses de même nature qui se vendent au poids ou à la mesure ;

- Riba-Annassia : Le surplus perçu lors de l'acquittement d'un dû, dont le paiement a été posé comme condition de façon explicite ou implicite dans le contrat, en raison du délai accordé pour le règlement différé. Riba-Annassia est le type le plus répandu dans la société, notamment à travers les crédits, des prêts et des placements proposés par les établissements bancaires et les organismes de financement traditionnels.

Ce qui différencie le Riba de la vente d'un bien ou d'un service, est que la contrepartie perçue n'est considérée comme acceptable dans le droit musulman, que si elle vise à compenser quelque chose de légitime, comme :

- La perte de valeur liée à l'usage d'un bien (dans le cas de la location d'un bien) ;
- L'effort fourni pour la réalisation d'un objet (dans le cas de la vente d'un bien produit par le vendeur) ;
- Le travail accompli pour l'obtention d'un bien matériel et le risque engagé dans sa prise en charge (dans le cas de la vente d'une marchandise achetée à autrui).

Selon Jacques Austruy<sup>1</sup>, la prohibition du Riba dans toutes ses formes semble être l'une des conséquences de l'égalitarisme recherché dans la loi musulmane. Cette interdiction se repose sur la double affirmation que le temps appartient à Dieu seul et que l'argent, en lui même, n'est pas productif. Ainsi, la Sharia interdit le retrait par le prêteur d'un quelconque avantage de son prêt, sauf si cet avantage est librement accordé par l'emprunteur après remboursement du prêt et sans en constituer une condition tacite ou explicite.

### **2.1.2. Interdiction de l'incertitude et de la spéculation (Gharar et Maysir)**

Le Gharar peut être tout flou non négligeable au niveau d'un des biens échangés et/ou qui présente en soi un caractère hasardeux et incertain. C'est le cas notamment :

- Lorsque la vente porte sur une marchandise qui n'est pas déterminée de façon précise ;
- Lorsque la transaction est conclue sans que le prix de la marchandise ne soit fixé de façon claire ;
- Lorsque la transaction porte sur une marchandise déterminée que le vendeur ne possède pas encore ;
- Lorsque le transfert de propriété est conditionné à un événement hasardeux.

Ceci correspond en finance conventionnelle aux produits ou transactions à terme qui sont caractérisés par une incertitude évidente quant à leur réalisation, tels que les Futures, les Swaps ou les autres produits financiers plus complexes comme les Subprimes.

De la même manière, la Sharia interdit les transactions basées sur le Maysir qui est lié à la notion de jeu et qui peut générer un enrichissement injustifié au détriment des autres. D'une

---

<sup>1</sup> Jacques Austruy, « L'Islam face au développement économique ». Collection économie et humanisme, les éditions ouvrières. Paris 2006, p.52

manière générale, dans la religion musulmane, il est interdit de réaliser des transactions commerciales comportant une incertitude excessive. Ainsi, toutes les pratiques telles que la vente de produits inexistantes, paris et loteries ne sont pas autorisées.

Ceci différencie clairement les banques Islamiques des institutions de prêt à intérêt, basées sur le principe que l'on peut acheter sans payer et vendre sans détenir, ce qui alimente constamment la spéculation et porte préjudice à la stabilité du système bancaire.

Le risque calculé d'un investissement est autorisé par la Sharia, en revanche l'interdiction des contrats à terme impliquant le Gharar et le Maysir vient du fait que le risque de fausse anticipation d'évolution des marchés pourrait remettre en cause la réalisation de transactions basées sur l'incertitude, la spéculation, ou même la détention délictueuse d'une information privilégiée et préalable.

Les juristes musulmans justifient également la prohibition de ces transactions par la nécessité d'orienter les fonds disponibles au financement de l'économie réelle, au lieu de les laisser alimenter les bulles financières vides de toute productivité et de richesse utile

### **2.1.3. Le principe de Partage des Pertes et Profits (PPP/3P)**

La finance islamique est souvent qualifiée de « participative », à partir du fonctionnement des contrats de participation. De là découle le principe de Partage des Pertes et Profits « PPP » ou « 3P » qui est un des éléments clés dans la finance islamique. C'est un procédé qui permet le partage des risques entre entrepreneurs et investisseurs. En effet, l'investisseur doit confier ses fonds à un entrepreneur avec qui il devra partager les profits en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Naturellement, toutes les pertes doivent également être partagées si elles ne sont pas dues à une négligence ou faute de l'entrepreneur. Le partage est déterminé contractuellement et peut ne pas être égalitaire mais doit être tout le temps équitable. Ainsi, le client d'une banque islamique a pratiquement un statut d'actionnaire dans les investissements liés à ses contrats et son revenu prend la forme de dividende. C'est dans ce sens que la finance islamique est considérée comme étant liée au capital-risque.

### **2.1.4. La tangibilité de l'actif ou « Asset Backing »**

Toute transaction financière islamique doit être adossée à un actif tangible réel et matériel. Ce principe permet de renforcer la stabilité économique et la maîtrise de risque. La finance islamique pousse les investisseurs à s'engager dans l'économie réelle, empêchant la

déconnexion observée aujourd'hui entre les marchés financiers et l'économie réelle. Ceci permet de promouvoir la justice sociale et l'équité ainsi que la liberté d'entreprendre. Ce principe est également une manière pour la finance islamique de participer au développement de l'économie réelle par la création d'activité économique dans les autres domaines.

### **2.1.5. Interdiction des investissements illicites**

Un financement islamique ne peut avoir pour objet un investissement dans une activité interdite par la Charia. Aucun investissement ne peut ainsi être réalisé par un financier islamique dès lors qu'il porte sur des produits interdits par la Charia ou des activités illicites telles que l'alcool, la viande porcine, ou les jeux de hasard. L'examen de la compatibilité des investissements et des financements avec la Charia est une diligence supplémentaire qui doit être réalisée dans tout projet de financement islamique.

### **2.2. Le rôle du Sharia Board**

La plupart des institutions financières islamiques et des banques conventionnelles offrant des produits Islamiques disposent d'un comité de conformité, appelé communément « Sharia Board », qui établit de façon indépendante les conditions de validité des transactions au regard des règles et principes de la Sharia. Ce comité est un organe collégial composé en général de 4 à 7 oulémas (savants de la Sharia), qui ont tous une compétence avancée en matière bancaire et financière.

Selon l'institution financière, les membres des comités peuvent ne pas être permanents, et se réunir périodiquement, afin d'examiner la conformité des produits et des processus. Il est fréquent que des oulémas siègent aux Sharia Boards de multiples institutions, et certains juristes de renommée internationale font partie de plus d'une quinzaine de comités.

Les oulémas du comité sont chargés d'approuver les différentes opérations ou produits offerts par la banque islamique. Ils examinent également en détail la structure et la documentation juridique des transactions, ainsi que les caractéristiques des produits qui leur sont soumis.

Le Sharia Board est un élément clé de la structure d'une institution financière islamique. Par leur pouvoir, les oulémas peuvent avoir une influence forte sur le développement de ces institutions qu'ils conseillent. Leur indépendance par rapport aux dirigeants de la banque et leur autorité leur permettent de rejeter toute transaction jugée contraire à la Sharia.

En outre, le comité peut être appelé à porter un jugement sur les cas individuels qui lui sont soumis, visant à déterminer si des demandes spécifiques des clients d'affaires sont acceptables à l'institution. Bien que l'ensemble des oulémas s'accordent sur les grands principes fondamentaux de la finance islamique, quelques opinions et interprétations avancées peuvent différer entre différents Sharia Boards. Cela empêche l'harmonisation des produits ou des procédures financières islamiques. En effet, selon l'institution financière, certains requièrent une adhésion stricte aux principes religieux, d'autres sont plus ouverts aux exigences du marché. La nomination des oulémas dans les comités religieux pourrait se révéler un des plus grands défis à relever par la finance islamique.

C'est pour cette raison que dans des pays comme la Malaisie, la Banque Centrale a créé un Sharia Board central qui statue sur la conformité des produits financiers. En parallèle, chaque institution peut avoir son propre Sharia Board, mais elle doit, en premier lieu, se conformer aux normes édictées par ce Sharia Board central. Aux pays du Golfe, la cohérence est assurée par le fait que la plupart des Oulémas siègent dans plusieurs Sharia Boards à la fois, et émettent par conséquent des fatwas conformes à travers les différentes institutions financières.

### **2.3. Les produits de la finance islamique**

Les produits de la FI sont issus d'institutions financières. Il est donc important de signaler que les institutions financières islamiques incluent les banques islamiques, les compagnies d'assurance islamique ou Takaful, les fonds d'investissement islamiques et les émetteurs de sukus (l'équivalent islamique des obligations). Ainsi, nous distinguons les instruments participatifs des instruments de financement mais aussi de ceux des établissements non bancaires.

#### **2.3.1. Les instruments participatifs**

Les instruments participatifs sont principalement :

##### **2.3.1.1. Al Moudharaba**

Cette opération met en relation un investisseur (Rab al Mel) qui fournit le capital (financier ou autre) et un entrepreneur (Moudharib) qui fournit son expertise. Dans cette structure financière la responsabilité de la gestion de l'activité incombe entièrement à l'entrepreneur. Les bénéfices engrangés sont partagés entre les deux parties prenantes selon une répartition convenue à l'avance après que l'investisseur ait recouvré son capital et que les frais de gestion de l'entrepreneur aient été acquittés. En cas de perte, c'est l'investisseur qui en assume

l'intégralité, l'entrepreneur ne perd que sa rémunération (c'est en ce point que la Moudharaba diffère de la société par commandite dans la finance conventionnelle). La Moudharaba est particulièrement adaptée au financement des petites entreprises innovantes (notamment dans le domaine de l'immatériel) et s'apparente le plus à la notion de capital-risque.

### **2.3.1.2. Al Moucharakah**

Al Moucharakah est la traduction de « association ». Dans cette opération, deux partenaires investissent ensemble dans un projet et en partagent les bénéfices en fonction du capital investi. Dans l'éventualité d'une perte, celle-ci est supportée par les deux parties au prorata du capital investi. La nature de cette opération s'apparente à une joint venture. Il n'y a pas de forme unique d'Al Moucharakah, la loi islamique ne prévoit pas en détail toutes les modalités de cette opération, mais en précise uniquement les grands principes. Il existe donc des formes diverses d'Al Moucharakah et de nouvelles variantes pourraient être imaginées. Une forme intéressante est l'Al Moucharakah dégressive : une opération où la part de l'un des associés dans l'association est progressivement rachetée par les autres associés. Si les spécialistes s'accordent à dire que cet instrument est probablement le plus fidèle aux préceptes fondamentaux de l'islam, cette technique de financement est, dans la réalité, très peu utilisée. Elle est utilisée essentiellement dans des projets d'investissement à petite échelle.

### **2.3.2. Les instruments de financement**

Les instruments de financement sont principalement :

#### **2.3.2.1. Al Mourabaha**

Il suppose que le créancier (la banque) achète un actif donné à un prix connu des deux parties pour le compte de son client. Ensuite, le créancier revend cet actif au client moyennant des paiements, échelonnés ou non, sur une période donnée, à un prix convenu d'avance entre les deux parties et supérieur au prix d'achat. Ce produit financier, quoi que singulièrement très proche d'un contrat de dette classique, s'en distingue, néanmoins, sur quelques points essentiels. En effet, la banque est devenue propriétaire effectif de l'actif sous-jacent, l'opération est réellement adossée à un actif réel. Il ne s'agit donc pas d'un prêt, mais d'une opération de vente à crédit (achat au comptant et vente à terme). Par ailleurs, dans cette opération, la banque supporte les risques liés à la détention de l'actif et ceci constitue la principale justification de sa marge. Par ailleurs, il n'y a pas de référence explicite à un taux d'intérêt. Le créancier se rémunère par le biais d'une majoration du prix d'achat du bien. Le

montant de la marge bénéficiaire est fixé au préalable et ne varie pas pendant la durée du financement. C'est l'un des instruments financiers les plus utilisés par les institutions financières islamiques, car il est très flexible. Traditionnellement utilisé pour le financement du commerce, Al Mourabaha est à la base d'une grande variété de montages financiers islamiques, allant du financement immobilier au financement de projets.

### **2.3.2.2. Al Ijara**

Une opération d'Ijara consiste pour le créancier (la banque) à acheter des biens qu'il loue à un client pouvant bénéficier de la possibilité de rachat au terme du contrat. L'Ijara est très proche, dans la forme et dans l'esprit, d'un contrat de crédit-bail. Toutefois, il existe des différences importantes. Par exemple, en cas de retard dans les paiements, il n'est pas possible de prévoir le paiement d'intérêts de retard, d'abord, parce que la pénalité fixe est assimilable à un taux d'intérêt. Mais aussi, parce que la philosophie musulmane réproouve toute provision dans un contrat financier qui pénalise un débiteur de bonne foi déjà en difficulté. Aussi, dans un contrat d'Ijara, les paiements ne peuvent pas commencer avant que le preneur n'ait pris possession du bien en question, alors que dans un contrat de crédit-bail classique, les paiements peuvent commencer à partir du moment où le bailleur achète l'actif sous-jacent. De plus, dans un crédit-bail conventionnel, le risque de destruction ou de perte de l'actif peut être porté par le bailleur ou par le preneur (généralement c'est le preneur). Dans un contrat d'Ijara, c'est le bailleur qui continue à avoir la responsabilité du bien, sauf en cas de malveillance ou négligence du preneur. Enfin, dans un contrat d'Ijara, il est possible de déterminer le montant de chaque paiement, non pas préalablement, mais à la date prévue de la livraison de l'actif sous-jacent. Cette flexibilité rend cet instrument particulièrement utile dans le cas de financement de projets.

### **2.3.2.3. Bai Al Salam**

La vente Al Salam est une vente à terme, c'est-à-dire une opération où le paiement se fait au comptant alors que la livraison se fait dans le futur. La finance islamique interdit, en principe, la vente d'un bien non-existant car celle-ci implique le hasard (gharar). Mais, pour faciliter certaines opérations, notamment dans l'agriculture, des exceptions ont été accordées. Ce contrat constitue également une solution pour le financement des intrants de production.

#### **2.3.2.4. Al Istisnaa**

Ce contrat financier permet à un acheteur de se procurer des biens qu'il se fait livrer à terme. À la différence du Salam, dans ce type de contrat, le prix, convenu à l'avance, est payé graduellement tout au long de la fabrication du bien. Les modalités concrètes du paiement sont déterminées par les termes de l'accord passé entre l'acheteur et le vendeur (en l'occurrence la banque). Cette structure de financement est essentiellement utilisée dans l'immobilier, la construction navale et l'aéronautique.

### **2.3.3. Les instruments des institutions non bancaires**

Les instruments des institutions non bancaires sont principalement :

#### **2.3.3.1. Le sukuk**

Il s'agit d'un produit financier adossé à un actif tangible et à échéance fixe qui confère un droit de créance à son propriétaire. Le sukuk est ainsi un produit financier qui s'apparente aux obligations, ayant une échéance fixée d'avance et étant adossé à un actif permettant de rémunérer le placement. Ils sont structurés de telle sorte que leurs détenteurs courent un risque « de crédit » et reçoivent une part de profit de l'actif sous-jacent (qui doit être obligatoirement licite) et non un intérêt fixe.

On distingue deux types d'émissions de sukuk : les souverains (émis par un État) et les corporatifs (émis par une société ou une banque). Les produits sous-jacents des sukuk peuvent être représentés par des contrats tels l'Ijara, la Moucharakah ou la Moudharaba. Les sukuk étant par nature adossés à des actifs, ils sont en mesure de financer le développement des infrastructures, et de nombreux pays émergents envisagent de financer leurs projets par l'émission des sukuk.

#### **2.3.3.2. L'assurance Takaful**

Takaful dérive du verbe arabe kafalah (garantir). C'est un concept d'assurance basé sur la coopération et la protection et sur l'aide réciproque entre les participants. Il est fondé également sur la mutualisation des risques, l'absence d'intérêt (interdiction du riba), le partage des profits et des pertes (Moudharaba), la délégation de gestion par contrat d'agence (Wakala) et l'interdiction des investissements illicites (Haram).

Dans l'assurance Takaful, on différencie les fonds des actionnaires et des sociétaires. Les actionnaires ne doivent ni profiter, ni avoir de perte sur les opérations d'assurance. Afin de contourner l'interdiction liée à la prise excessive de risque (Al Gharar) et au paiement et réception d'intérêt (riba), la prime prend la forme d'une donation à la communauté des assurés pour leur intérêt mutuel. Ces donations doivent couvrir l'ensemble des charges techniques et les frais de gestion. L'opérateur n'est qu'un manager des contributions de la communauté des sociétaires et doit calculer toutes les charges d'exploitation et les faire supporter par le fonds. La compagnie Takaful s'engage à redistribuer les bénéfices à ses sociétaires. Il y a deux options acceptables : distribuer à tous, sans exception, ou distribuer à ceux qui n'ont pas eu de sinistres (similaire à un bonus). Les actionnaires ne peuvent pas percevoir une partie du bénéfice technique. En cas de perte, ils doivent avancer un prêt sans intérêt au fonds des sociétaires, remboursable sur les profits techniques futurs.

En résumé, les banques islamiques opèrent selon des principes éthiques visant à promouvoir la justice sociale et économique.

### **Conclusion**

La finance islamique a connu une expansion remarquable ces dernières années et s'est imposée comme un acteur incontournable dans le paysage financier mondial. Considérée comme une finance qui favorise une répartition juste et équitable des revenus et des richesses en se basant sur les principes éthiques et juridiques de l'Islam, elle propose une alternative crédible aux pratiques financières conventionnelles.

## Chapitre 4: Le travail dans une perspective économique islamique

### Introduction

L'économie islamique repose sur des principes éthiques et spirituels tirés du Coran et de la Sunna. Le travail, dans cette perspective, est considéré comme une activité noble et essentielle au développement individuel et collectif. Le travail est un concept fondamental dans l'économie islamique, et il joue un rôle central dans l'édification de la société. Dans la perspective islamique, le travail n'est pas simplement un moyen de subvenir à ses besoins matériels, mais une activité spirituelle qui permet à l'individu de se rapprocher d'Allah. Ce chapitre explore la signification et les principes du travail dans une économie islamique, en mettant l'accent sur les valeurs morales, sociales et économiques qu'il implique.

### 1. Les fondements du travail en économie islamique

Dans l'Islam, le travail est perçu non seulement comme une activité matérielle mais aussi comme un acte de dévotion envers Allah.

Chaque tâche accomplie dans le respect des principes islamiques peut être vue comme un acte d'adoration (Ibadah). Ce concept repose sur plusieurs idées :

- **La dignité du travail** : L'Islam ne hiérarchise pas les professions, et chaque forme de travail, qu'elle soit intellectuelle ou manuelle, est respectée tant qu'elle est menée de manière éthique et utile à la société ;
- **L'intention (niyyah)** : L'intention derrière le travail est essentielle. Si une personne travaille dans l'intention de subvenir aux besoins de sa famille, de contribuer au bien-être de la société, ou de soutenir des causes islamiques, son travail devient un acte de culte ;
- **La récompense divine** : Dans l'Islam, on croit que toute activité honnête entreprise avec sincérité est récompensée par Allah. Cette perspective donne au travail une dimension spirituelle, ce qui permet de surmonter la simple recherche du profit matériel.

Le travail occupe une place centrale dans l'économie islamique, car il est perçu comme :

- **Un acte d'adoration** : Travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille est considéré comme un acte de dévotion, équivalent à un effort dans la voie d'Allah ;
- **Un devoir moral** : L'Islam encourage activement le travail et condamne la paresse, l'oisiveté et la dépendance aux autres pour des moyens de subsistance ;
- **Un moyen de justice sociale** : Le travail permet de réduire les inégalités sociales en assurant une répartition équitable des richesses.

## 2. Principes islamiques liés au travail

Le travail en économie islamique est étroitement lié au principe de la Sharia.

### 2.1. Tawhid (Unicité) et fraternité

Le principe de Tawhid souligne que toutes les ressources appartiennent à Allah, et les hommes sont ses intendants. Cela implique une gestion juste et éthique des ressources et des relations économiques basées sur la fraternité<sup>1</sup>.

### 2.2. Travail et productivité

L'Islam valorise la productivité et stipule que le salaire doit être proportionnel à l'effort fourni (en termes d'heures ou de catégorie de travail). Toute forme d'exploitation ou d'injustice dans la rémunération est strictement interdite.

### 2.3. Coopération plutôt que compétition

Dans l'économie islamique, la coopération entre employeurs et employés est privilégiée pour créer un environnement de travail harmonieux. Ce principe remplace l'idée de concurrence excessive observée dans les économies modernes.

### 2.4. Éthique du travail

Le travail doit être accompli avec sincérité, transparence et honnêteté. Ces valeurs contribuent à la prospérité économique individuelle et collective. Les principes éthiques qui régissent le travail dans l'économie islamique se fondent sur les enseignements du Coran et des Hadiths. Ces principes incluent :

- **L'honnêteté et la transparence** : Les actes de fraude, de corruption et de malhonnêteté sont interdits. Les musulmans doivent être honnêtes dans leurs transactions professionnelles et éviter toute forme de tromperie ;

- **Le respect des engagements** : Les contrats doivent être respectés scrupuleusement. Le Coran dit : « O vous qui croyez, ne trahissez pas Allah et le Prophète et ne trahissez pas vos engagements » (Sourate Al-Anfal, 8:27) ;

- **L'équité et la justice** : L'Islam condamne toute forme d'injustice, notamment dans le cadre des relations de travail. La gestion des relations professionnelles doit être fondée sur des principes d'équité et de justice.

---

<sup>1</sup> Masudul Alam Choudhury, « Principles of Islamic Economics ». Middle Eastern Studies, Jan., 1983, Vol. 19, No.1(Jan., 1983), pp. 93-103. Published by: Taylor & Francis, Ltd. Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/4282924>

### 3. Les conceptions du travail dans la doctrine économique islamique

L'importance du rôle du travail dans la création de la richesse a été soulevée par Al-Ghazali (1058-1111), Ibn Taimiyah (1263- 1328), et par Ibn Khaldoun (1332-1406).

#### 3.1.La division du travail selon Al-Ghazali (1058-1111)

Né en Iran, Muhammad ibn Muhammad Abu Hamid Al-Ghazali est un Grand théologien de l'Islam, mais aussi conseiller du calife de Bagdad puis théoricien du droit est connu pour son célèbre ouvrage « Ihya ouloum eddine » en 1110.

Al-Ghazali illustre l'augmentation de productivité obtenue par une division efficace du travail au sein d'une même profession, entre les tâches participant à la production d'un même bien. Il prend l'exemple de la fabrication d'aiguilles, comme reprendra Adam Smith sept siècles plus tard le même principe avec la fabrication d'épingles.

En réalisant que la spécialisation et la division du travail croissantes entraînent des échanges économiques, il a pu souligner les difficultés du troc et le besoin conséquent d'une monnaie pour faciliter ces échanges. Selon lui la division du travail a permis l'apparition des villes, et qu'« il est dans la nature humaine que lorsque les hommes vivent ensemble et interagissent ... des conflits et des querelles en résultent nécessairement ... et s'ils étaient laissés à leur sort, ils s'entretueraient dans des luttes et guerres continues ». Il dit que c'est uniquement parce que les hommes n'agissent pas spontanément d'une façon juste, mais négligent les droits à la vie et à la propriété d'autrui qu'une science juridique s'impose<sup>1</sup>.

Dans ses écrits, Al-Ghazali a encouragé la diversification des activités économiques et industrielles dans un pays pour éviter que ce dernier ne soit tributaire de l'extérieur en cas de production limitée de marchandise. Ce qui implique une division du travail entre les différentes branches industrielles. Le développement des activités industrielles diversifiées entraînant l'accroissement des échanges de biens et services et doit être encouragée pour que soit assurée la satisfaction des besoins fondamentaux de la population par la production nationale<sup>2</sup>.

#### 3.2.Ibn Taimiyah (1263- 1328)

Taqi ad-Din Ahmad ibn Taymiyya<sup>1</sup> né à Harran en Turquie actuelle, mort à Damas en Syrie, est un théologien et un juriconsulte (faqih) musulman traditionaliste du 13<sup>ème</sup> siècle, influent au sein du courant (madhab) hanbalite.

<sup>1</sup>Dean Ahmed, « L'économie politique de la société islamique classique ».Publié sur [//www.natharatmouchrika.net/](http://www.natharatmouchrika.net/) consulté le 28/03/2023 à 14h00

<sup>2</sup> Brahimi, op., cit. p50

Il met l'accent sur les vertus du travail, qui est source de richesse en rappelant que la paresse et l'oisiveté sont condamnées en Islam.

Ibn Taymiyah a souligné l'importance de suivre les enseignements de l'Islam dans tous les aspects de la vie, y compris les activités économiques, pour assurer la justice et l'ordre dans la société. Dans le contexte de l'économie islamique, cela pourrait impliquer une division du travail qui respecte les principes islamiques, favorise la justice sociale et évite les pratiques interdites comme l'usure. Ibn Taymiyah a également mis l'accent sur l'importance de l'intention et de la moralité dans toutes les actions, ce qui peut influencer la manière dont les tâches et les responsabilités sont réparties dans une économie islamique.

### **3.3.Ibn Khaldoun (1332-1406)**

Abou Zeïd Abdelrahman Ibn Mohammed Ibn Khaldoun Al-Hadrami), né le 27 mai 1332 à Tunis (sultanat hafside de Tunis) et mort le 17 mars 1406 au Caire, est un historien, économiste, géographe, démographe, précurseur de la sociologie et homme d'État d'origine arabe. Il a fondé la science sociologique et a lancé, par ricochet, les principes fondateurs de la science économique à travers son célèbre livre « Muqaddima » en 1377. Il avance l'idée que la valeur économique d'un bien est intrinsèquement liée à la quantité de travail qu'il implique, anticipant ainsi des théories économiques qui ne seront développées en Europe que plusieurs siècles plus tard.

Selon Ibn Khaldoun, la division du travail permet une spécialisation des compétences, ce qui conduit à une plus grande efficacité et productivité. Il a également établi un lien entre le développement de la société, l'avancement de la civilisation et l'amélioration de la division du travail. Pour lui, la société est nécessaire à l'homme, car elle suppose une division du travail et une coopération entre les individus pour répondre à leurs besoins.

## **4. Rôles économiques et sociaux du travail**

L'économie islamique accorde un grand rôle au travail et cela à plusieurs niveaux.

### **4.1.Contribution au développement économique**

Le travail est un moteur essentiel de la croissance économique dans une économie islamique :

- Il génère des richesses tout en respectant les principes éthiques ;
- Il favorise l'autosuffisance économique des individus et des communautés.

### **4.2.Promotion de la justice sociale**

L'Islam impose des règles pour protéger les droits des travailleurs, notamment :

- Le paiement équitable des salaires: L'Islam insiste sur le fait que les travailleurs doivent être payés de manière juste et à temps. Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Donne au travailleur son salaire avant que sa sueur ne sèche » (Hadith rapporté par Ibn Majah).
- L'interdiction de l'exploitation ou du retard dans le paiement des rémunérations : L'exploitation des travailleurs, qu'elle soit sous forme de travail forcé, d'humiliation ou de conditions de travail injustes, est formellement interdite dans l'Islam. Le Coran et les Hadiths insistent sur l'équité et le respect des droits des travailleurs.

Ces mesures visent à établir une société équitable où chacun peut subvenir à ses besoins.

#### **4.3.Réduction des inégalités**

En encourageant la zakat et en interdisant l'accumulation excessive de richesses sans redistribution, l'économie islamique utilise le travail comme un outil pour réduire les écarts socio-économiques. Le travail est une source essentielle de la prospérité dans une société. En effectuant leur travail de manière honnête, les individus contribuent non seulement à leur bien-être personnel, mais aussi à celui de la communauté dans son ensemble.

#### **4.4.Le travail et la famille**

L'économie islamique accorde une grande importance à la stabilité de la famille, et le travail est considéré comme un moyen crucial pour subvenir aux besoins des membres de la famille. Cependant, l'Islam insiste également sur l'équilibre entre les obligations professionnelles et familiales.

- Le soutien familial : Le travail dans l'Islam est vu comme un moyen pour un homme ou une femme de subvenir aux besoins de leur famille. C'est un devoir moral et religieux.
- Le respect des droits de la famille : L'Islam enseigne que le travailleur doit également préserver ses droits en tant que membre d'une famille. Les longues heures de travail et les engagements excessifs ne doivent pas compromettre l'équilibre familial.

#### **Conclusion**

Dans une perspective économique islamique, le travail est bien plus qu'une simple activité économique ; c'est un acte spirituel qui contribue au bien-être individuel, social et économique. En suivant les principes islamiques tels que la justice sociale, l'éthique du travail et la coopération, l'économie islamique cherche à établir une société harmonieuse où chacun peut prospérer tout en respectant les valeurs divines. L'Islam encourage l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, mais de manière éthique. Les entrepreneurs doivent éviter les pratiques spéculatives et illégales, et chercher à créer de la valeur pour la société. Le travail doit être un moyen de promouvoir la solidarité sociale.

## **Chapitre 5: Vente et transactions commerciales dans une perspective économique islamique**

### **Introduction**

Les transactions commerciales sont un aspect essentiel de toute économie. Dans une perspective islamique, la vente et les transactions commerciales ne se limitent pas à des échanges matériels, mais elles impliquent également des principes éthiques et moraux qui régissent la manière dont les affaires doivent être menées. Ces principes visent à garantir la justice, l'équité, la transparence et le respect des droits de toutes les parties impliquées. Ce chapitre explore les fondements, les principes, et les pratiques des transactions commerciales selon l'économie islamique.

### **1. Fondements des transactions commerciales en Islam**

L'Islam considère que les transactions commerciales sont légitimes et encouragées tant qu'elles respectent certains principes éthiques. Ces principes se fondent sur les enseignements du Coran, des Hadiths (paroles et actes du Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui), ainsi que sur le consensus des savants islamiques.

#### **1.1. La légitimité des transactions commerciales en Islam**

L'Islam reconnaît les transactions commerciales comme un moyen légitime d'échanger des biens et services, et en tant que tel, ces échanges sont considérés comme des actions qui peuvent être bénéfiques à la fois pour les individus et pour la société. Le Coran souligne ce principe : « Et Allah a permis le commerce et a interdit l'usure (Riba) » (Sourate Al-Baqara, 2:275). Les transactions doivent être menées de manière transparente et honnête, et elles sont vues comme un moyen d'améliorer le bien-être des individus tout en respectant les normes éthiques établies par la loi islamique (Shari'ah).

En somme, le commerce est considéré comme une activité légitime dans l'économie islamique, tant qu'il respecte les lois de la Sharia. Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a encouragé le commerce honnête et a souligné l'importance de la transparence dans les échanges.

### **1.2.L'intention (Niyah)**

Dans le contexte islamique, l'intention derrière la transaction commerciale est cruciale. La vente ou l'achat doit être effectué avec une intention pure, c'est-à-dire que l'on cherche à obtenir un bénéfice licite (halal) tout en respectant les principes d'équité et de justice. Une transaction réalisée avec une mauvaise intention, comme la fraude ou l'exploitation, est non seulement invalide mais peut aussi être un péché.

Les intentions derrière les transactions commerciales doivent être donc alignées avec les valeurs morales et spirituelles islamiques. Les commerçants sont encouragés à privilégier les intérêts à long terme, spirituels et sociaux, plutôt que des profits immédiats

### **1.3.Justice et équité**

Le Coran insiste sur la justice dans les échanges commerciaux : « Donnez pleine mesure et poids avec équité, et ne privez pas les gens de leurs biens » (Coran, 11:85-86).

## **2. Principes des transactions commerciales**

L'Islam place une grande importance sur l'éthique dans le domaine des affaires. Plusieurs principes sont établis pour garantir des transactions commerciales justes et transparentes.

### **2.1.Transparence et interdiction de la tromperie**

L'Islam condamne toute forme de tromperie ou de fraude dans le commerce. Le Prophète Muhammad (paix sur lui) a dit : « Celui qui nous trompe n'est pas des nôtre »<sup>1</sup>. L'Islam condamne toute forme de manipulation dans les transactions commerciales. Le Coran et les Hadiths insistent sur l'importance d'être honnête dans les affaires : « Ô vous qui avez cru, ne consommez pas vos biens entre vous par des moyens illégaux » (Sourate Al-Baqara, 2:188). Cela signifie que tout acte de fraude, de mensonge, ou de dissimulation est interdit. Le vendeur doit être transparent sur la qualité, l'état et le prix du bien qu'il propose.

### **2.2. Interdiction de Riba**

L'Islam interdit toute forme d'usure (Riba), qui est définie comme l'exploitation financière d'une personne en prêtant de l'argent avec un intérêt excessif. L'usure est vue comme injuste et exploitative. Par conséquent, dans les transactions commerciales, il est interdit de tirer un

<sup>1</sup> [https://www.iium.edu.my/deed/hadith/muslim/010\\_smt.html](https://www.iium.edu.my/deed/hadith/muslim/010_smt.html)

profit injuste des prêts ou des transactions qui impliquent un intérêt. Toute transaction doit être basée sur un effort tangible et une juste rétribution. Le Coran précise : « Ceux qui consomment de l'usure ne se lèveront que comme se lève celui que le Diable a frappé de la touche de la folie » (Sourate Al-Baqara, 2:275).

### **2.3. Le respect des engagements et des contrats**

Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Les musulmans sont tenus de respecter leurs engagements » (Hadith rapporté par Al-Tirmidhi). Cela implique que les parties à une transaction doivent respecter leurs engagements en termes de livraison des biens, du paiement et de toute autre condition convenue.

### **3.3. La vente de biens illicites (Haram)**

Les transactions commerciales impliquant des produits illicites (haram) sont interdites en Islam. Par exemple, la vente d'alcool, de viande de porc, ou d'articles associés à des pratiques interdites est proscrite. L'Islam accorde une grande importance à l'alignement des transactions commerciales avec les valeurs morales et religieuses de la communauté. Les contrats doivent être respectés, et les obligations doivent être remplies selon les termes

## **3. Les conditions de validité d'une transaction en Islam**

L'Islam impose plusieurs conditions qui doivent être remplies pour qu'une vente ou une transaction soit considérée comme valide :

### **3.1. Consentement mutuel**

La vente doit être réalisée avec le consentement libre et éclairé des deux parties (le vendeur et l'acheteur). Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Les deux parties dans la transaction sont libres de conclure ou d'annuler l'accord tant qu'elles ne se sont pas séparées » (Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim). Cela signifie que le consentement des deux parties est essentiel pour qu'une transaction soit valide. Toute forme de contrainte ou de manipulation est interdite.

### **3.2. Bien précis et déterminé**

Le bien ou service échangé doit être clairement défini et identifiable. Cela signifie que l'objet de la transaction doit être précis, quantifiable et connu des deux parties pour éviter

toute ambiguïté (*gharar*). Par exemple, vendre un bien sans spécifier ses caractéristiques ou sa qualité peut conduire à des conflits et est donc interdit.

### **3.3.Le prix (Thaman)**

Le prix de la transaction doit être également clairement défini et accepté par les deux parties. L'Islam interdit l'incertitude dans les contrats commerciaux, donc le prix doit être spécifié avant la conclusion de la vente. Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit : « N'acceptez pas la vente d'un bien dont vous ne connaissez pas le prix » (Hadith rapporté par Al-Bukhari). Cela garantit la transparence et protège les deux parties contre des pratiques commerciales injustes.

### **3.4.La propriété légale (Malikiyyah)**

Le vendeur doit avoir la pleine propriété du bien qu'il vend. Il ne peut pas vendre ce qu'il ne possède pas ou ce qu'il n'a pas le droit de vendre. Toute transaction qui implique la vente d'un bien volé, illégale, ou qu'un individu n'a pas le droit de vendre est interdite en Islam

## **4. Les transactions commerciales permises et interdites**

L'Islam définit clairement les transactions permises et interdites

### **4.1.Transactions interdites (Haram)**

Certaines formes de transactions sont clairement interdites en Islam, telles que :

- Vente de produits illicites : La vente d'alcool, de produits liés au jeu ou d'objets utilisés pour des actes interdits est prohibée ;
- Monopole : Les pratiques monopolistiques qui exploitent les consommateurs ou perturbent le marché sont interdites ;
- Transactions spéculatives : La vente de biens non possédés ou non disponibles est interdite pour éviter l'incertitude (*gharar*) ;
- Exploitation : Toute forme de manipulation des prix ou exploitation du manque d'information du vendeur ou de l'acheteur est proscrite ;

### **4.2.Transactions Permissibles (Halal)**

L'Islam encourage les transactions qui sont justes et éthiques. Cela inclut :

- La vente de biens et services licites : Tant que le bien est halal (légal en Islam), sa vente est permise.
- Les contrats de partenariat : Les formes de partenariat comme la Moudaraba (partenariat d'investissement) et la Mousharaka (partenariat de profit) sont encouragées dans le cadre d'un travail collaboratif.

## 5. Éthique commerciale islamique

L'Islam enseigne aux commerçants qu'ils ont une responsabilité envers la société. Ils doivent veiller à ce que leurs activités commerciales ne portent pas atteinte à l'environnement ou à la santé publique. En outre, les commerçants doivent contribuer à la société, non seulement par la création de richesse, mais aussi par des œuvres de charité et de solidarité. Les commerçants doivent être honnêtes dans leurs interactions avec leurs clients et partenaires commerciaux. L'Islam encourage la magnanimité dans le commerce, où le vendeur peut renoncer à une transaction si elle est défavorable à l'acheteur.

### Conclusion

Les transactions commerciales en économie islamique sont encadrées par des principes éthiques stricts qui garantissent la justice, l'honnêteté, et le respect des droits des parties impliquées. L'Islam encourage les échanges commerciaux, tant qu'ils respectent des normes de transparence, de moralité et d'équité, et que les intérêts des individus et de la société sont protégés. Ces principes permettent de promouvoir une économie juste et éthique, fondée sur des valeurs solides de coopération, de solidarité et de respect des engagements.

En interdisant les pratiques injustes telles que le riba, le gharar et l'exploitation, l'économie islamique cherche à établir un système commercial harmonieux où chaque partie bénéficie équitablement tout en respectant les valeurs spirituelles fondamentales de l'Islam.

## Chapitre 6: La consommation et l'épargne dans la pensée économique islamique

### Introduction

La consommation et l'épargne sont des concepts fondamentaux dans l'économie en général. Cependant, dans le cadre de la pensée économique islamique, ces deux concepts sont abordés à travers une perspective différente de celle des systèmes économiques occidentaux. En Islam, les principes économiques ne se limitent pas seulement à la maximisation du profit ou à la gestion optimale des ressources, mais sont également encadrés par des valeurs éthiques et spirituelles qui relèvent de la Sharia (loi islamique). Ce cours détaille l'approche islamique de la consommation et de l'épargne, en abordant la manière dont ces pratiques sont influencées par les principes religieux et comment elles s'intègrent dans la gestion des biens matériels.

### 1. La consommation en économie islamique

Dans l'économie islamique, la consommation n'est pas simplement un acte de satisfaction des désirs matériels, mais une action morale et spirituelle.

#### 1.1. Le concept de consommation en Islam

En Islam, la consommation est perçue non seulement comme un acte économique, mais aussi comme un acte moral et spirituel. L'individu est encouragé à consommer de manière modérée, sans excès ni gaspillage, et à respecter les principes de justice et d'équité dans la gestion de ses biens.

- **Modération (Al-Iqtishad)** : L'Islam encourage la consommation rationnelle et modérée. Le Coran souligne l'importance de ne pas dépenser de manière excessive : « Certes, les gaspilleurs sont les frères des diables » (Coran, 17:27).
- **Pas d'ostentation (Riya)** : L'Islam proscrit la consommation ostentatoire, c'est-à-dire dépenser pour se faire remarquer ou pour impressionner les autres. L'idée est de préserver l'humilité et l'intégrité.
- **La consommation halal (licite)** : En Islam, il existe des règles strictes sur ce qui est halal (licite) et haram (interdit) en matière de consommation. Par exemple, la consommation d'alcool, de porc et d'aliments non halal est interdite. La consommation doit être conforme aux principes éthiques de l'Islam.

- **La Responsabilité Sociale** : La consommation doit tenir compte des besoins des autres et ne pas ignorer les principes de solidarité et de justice sociale. Il est donc encouragé de consommer de manière à ne pas exploiter autrui.

## 1.2. Les principes directeurs de la consommation

La consommation en économie islamique est basée sur les principes suivants :

**1.2.1. Satisfaction des besoins essentiels** : L'objectif de la consommation devrait être de satisfaire les besoins fondamentaux, tels que la nourriture, le logement et les vêtements, tout en préservant la dignité de la personne. Le Coran incite à satisfaire ces besoins sans tomber dans l'extravagance ou la vanité ;

**1.2.2. La consommation et la gratitude envers Dieu (Shukr)** : Les musulmans sont encouragés à être reconnaissants envers Dieu pour les biens matériels dont ils bénéficient. Cela inclut l'idée que la consommation devrait être vue comme un moyen de renforcer la foi et d'accomplir la mission de l'homme sur terre ;

**1.2.3. Les règles de l'éthique de la consommation** : L'Islam encourage les consommateurs à faire preuve d'éthique, c'est-à-dire à respecter l'environnement, éviter la pollution et être conscients des conséquences de leurs choix. La consommation doit respecter les principes de justice, de propreté, de simplicité, de générosité et de moralité. Elle est considérée comme un moyen d'atteindre le bien-être individuel et collectif tout en recherchant la satisfaction divine ;

**1.2.4. Limitation par l'autodiscipline** : L'islam impose des limites à la consommation pour éviter l'excès et le gaspillage. Les dépenses doivent être équilibrées entre les besoins personnels, familiaux et communautaires<sup>1</sup> ;

**1.2.5. Hiérarchie des besoins** : La consommation suit une hiérarchie basée sur le concept de maqasid al-Sharia (objectifs de la charia), qui inclut les nécessités vitales (daruriyyat), les besoins complémentaires (hajiyyat) et les luxes (tahsiniyyat)<sup>2</sup>.

## 1.3. Les objectifs de la consommation

L'objectif principal est d'aligner les comportements de consommation sur des valeurs morales pour :

- Répondre aux besoins matériels sans négliger les besoins spirituels.

<sup>1</sup> Furqani, Hafas, Consommation et moralité : principes et cadre comportemental en économie islamique (avril 2017). Journal de l'Université Roi Abdulaziz : Économie islamique, vol. 30, n° SI, 2017. Disponible sur SSRN : <https://ssrn.com/abstract=3061373>

<sup>2</sup> Abduh, M., & Handayani, F. S. (2022). Financial Ratios and These Effects Toward sukuk Yield with sukuk Risk as a Mediator Variable. Review of Islamic Economics and Finance, 5(1), pp. 79–92.

- Promouvoir le bien-être collectif (maṣlaḥah) en encourageant des pratiques telles que l'aumône obligatoire (zakaṭ) et volontaire (sadaqaḥ).
- Réduire les comportements égoïstes en favorisant une économie basée sur la solidarité.

A travers le tableau suivant nous résumons les principales différences qui existent entre la consommation islamique et la consommation dans l'économie conventionnelle.

**Tableau N°01 : Différences entre consommation islamique et conventionnelle**

Aspect	Économie Islamique	Économie Conventionnelle
<b>Objectif principal</b>	Satisfaction équilibrée des besoins matériels et spirituels	Maximisation du plaisir matériel
<b>Rôle des valeurs morales</b>	Central, guide tous les comportements économiques	Secondaire ou inexistant
<b>Approche de l'épargne</b>	Encouragement à investir dans des activités productives	Accumulation pour maximiser le capital
<b>Redistribution sociale</b>	Obligatoire via zakaṭ	Optionnelle selon les politiques fiscales

Source : D'après nos lectures.

La consommation islamique et la consommation conventionnelle diffèrent fondamentalement en termes de leurs principes directeurs. La consommation islamique repose sur des valeurs spirituelles, éthiques et sociales, avec un fort accent sur la modération, la charité, et la conformité à la loi islamique. En revanche, la consommation conventionnelle est généralement guidée par des considérations économiques, telles que l'offre et la demande, la maximisation du profit, et la recherche de satisfaction personnelle, parfois sans égard pour les principes moraux ou sociaux.

## 2. L'épargne dans la pensée économique islamique

L'épargne joue un rôle crucial dans l'économie islamique. L'épargne, tout comme la consommation, est un élément clé dans l'économie islamique, car elle reflète une gestion prudente des ressources, tout en évitant l'excès.

## 2.1. Le concept de l'épargne en Islam

L'épargne est perçue comme un moyen d'assurer la stabilité économique personnelle, mais elle doit être réalisée dans le cadre des principes religieux.

- **La valeur de l'épargne** : L'Islam valorise l'épargne comme un moyen de sécurité, tout en évitant l'extrême accumulation de richesses. Le Coran fait l'éloge de l'épargne, soulignant l'importance de préparer l'avenir : « Et quiconque se prémunit contre sa propre cupidité, ceux-là sont les heureux » (Coran, 64:16).

- **La modération dans l'accroissement des richesses** : L'Islam enseigne que l'accumulation excessive de richesses ne doit pas conduire à la négligence des devoirs religieux, à l'oubli des pauvres ou à la recherche excessive du confort matériel. L'épargne devrait avoir un but équilibré.

- **Pas d'épargne au détriment des autres** : L'Islam met en garde contre l'épargne excessive au détriment des droits des autres, notamment en accumulant des biens sans les partager avec les nécessiteux. L'épargne doit être accompagnée de charité et de responsabilité sociale.

## 2.2. Les principes de l'épargne en Islam

L'épargne en économie islamique est encadrée par des règles spécifiques :

- **Épargne pour la sécurité et l'avenir** : L'épargne est recommandée pour garantir la sécurité future, qu'il s'agisse de préparer sa retraite, de faire face aux imprévus, ou de garantir l'avenir de ses enfants. Toutefois, cela ne doit pas devenir une source de négligence de ses obligations religieuses. Contrairement aux systèmes économiques conventionnels qui favorisent souvent une forte épargne pour stimuler la croissance, l'économie islamique cherche un équilibre entre consommation actuelle et épargne future pour répondre aux besoins immédiats tout en garantissant une stabilité à long terme.

- **L'épargne et le partage (Zakat)** : L'Islam ne favorise pas l'accumulation pure de richesse ; elle incite à partager une partie de ses biens, en particulier via la zakat, une forme de charité obligatoire. Cela assure une redistribution équitable des richesses dans la société ;

- **Préserver la modération et éviter l'avarice** : L'Islam met l'accent sur la modération, c'est-à-dire ne pas chercher à épargner à l'extrême au point de devenir avare. Il est conseillé de conserver une partie des revenus pour l'avenir, tout en vivant dignement dans le présent ;

- **Encouragement à l'épargne productive** : L'islam valorise l'épargne lorsqu'elle est utilisée pour des investissements productifs ou pour soutenir des activités économiques licites (halal). Cependant, l'accumulation excessive ou improductive (thésaurisation) est découragée car elle va à l'encontre du principe de circulation équitable des richesses<sup>1</sup>.

### 3. L'équilibre entre consommation et épargne : une vision holistique de l'économie islamique

L'Islam cherche à établir un équilibre entre la consommation et l'épargne, en s'assurant que ni l'une ni l'autre ne deviennent excessives. Le principe fondamental est de ne pas gaspiller ni d'être avare, mais de trouver un juste milieu. Voici quelques points clés de cet équilibre :

- **La consommation responsable** : Les biens matériels ne doivent pas être recherchés à tout prix ; ils doivent être utilisés pour le bien-être, la justice et la solidarité.
- **L'épargne modérée** : L'épargne devrait servir à des fins de sécurité, de bien-être futur, et à accomplir des objectifs religieux (comme financer les œuvres caritatives).
- **La charité et la redistribution des richesses** : L'épargne et la consommation doivent être accompagnées d'une prise en charge des besoins des autres, à travers des mécanismes comme la zakat et les dons volontaires (sadaqah).

### Conclusion

La pensée économique islamique sur la consommation et l'épargne repose sur des valeurs éthiques, spirituelles et sociales. L'Islam prône une gestion équilibrée des ressources matérielles, dans le respect de la loi divine et en veillant à la justice sociale. La consommation doit être modérée, responsable et conforme aux principes de la charité et de la gratitude envers Dieu. L'épargne, quant à elle, est encouragée, mais elle ne doit pas aboutir à l'accumulation excessive de richesses, au détriment des autres ou des besoins spirituels.

Finalement, l'Islam propose une vision économique qui dépasse des considérations purement matérielles et s'intègre dans un cadre global de développement personnel et social. L'objectif ultime est de concilier les besoins matériels avec les aspirations spirituelles et éthiques de la société musulmane.

---

<sup>1</sup> M. Fahim Khan, Macro Consumption Function in an Islamic Framework, J. Res. Islamic Econ., Vol. 1, No. 2, pp. 3-25 (1404/1984). [https://iei.kau.edu.sa/Files/121/Files/153905\\_Vol-1-2-14E-FahimKhan.pdf](https://iei.kau.edu.sa/Files/121/Files/153905_Vol-1-2-14E-FahimKhan.pdf)

## Chapitre 7 : Production et investissement dans la pensée économique islamique

### Introduction

La pensée économique islamique se distingue par son approche holistique de la production et de l'investissement, guidée par des principes éthiques et spirituels issus du Coran et de la Sunna. Dans ce cadre, l'objectif étant de favoriser le bien-être collectif tout en respectant les règles de la sharia. Contrairement aux systèmes économiques classiques, l'économie islamique intègre des valeurs de justice sociale, d'équité, et de partage des ressources.

### 1. La production en économie islamique

La production en économie islamique est un processus valorisé non seulement pour sa capacité à générer de la richesse, mais aussi pour son impact sur la société. L'objectif est d'assurer un développement durable et éthique tout en répondant aux besoins de la communauté.

#### 1.1.Principes fondamentaux de la production en Islam

Dans l'économie islamique, la production est encadrée par plusieurs principes clés :

- **Travail et Effort** : Le travail est valorisé comme un moyen de s'approcher de Dieu et de contribuer au bien-être social. Le Coran encourage l'effort et la diligence dans toutes les activités productives.
- **Justice Sociale** : Les pratiques de production doivent promouvoir la justice sociale en garantissant des conditions de travail équitables et en favorisant l'accès aux ressources pour tous.
- **Qualité et Authenticité** : Les produits doivent être de qualité et authentiques. L'islam interdit la tromperie et la fraude dans les transactions commerciales.

#### 1.2.Objectifs de la production

Dans la doctrine économique islamique, la production a pour objectifs :

- **Satisfaction des besoins humains** : En Islam, la production doit viser à satisfaire les besoins matériels et spirituels des individus. Cela signifie que les biens produits doivent être bénéfiques pour la société.
- **Préservation de l'équilibre social** : La production doit tenir compte des intérêts de la communauté et éviter de nuire aux autres, que ce soit par des produits nuisibles ou par des pratiques injustes.

- **Respect de la nature** : L'exploitation des ressources naturelles doit se faire de manière responsable, en évitant le gaspillage et en préservant l'environnement.

Ainsi, la production en Islam est un acte qui répond à des aspirations tant **matérielles** à l'exemple des biens et services destinés à répondre aux besoins primaires (alimentation, logement, vêtements) et secondaires (loisirs, éducation, etc.), qu'**immatérielles**, ce qui inclut l'éducation, la science, la culture, et la spiritualité, qui sont également considérées comme des éléments fondamentaux pour le développement humain.

## 2. Investissement dans l'économie islamique

L'investissement est une partie intégrante de la croissance économique islamique. L'objectif de l'investissement n'est pas seulement la maximisation du profit, mais aussi la création de valeur pour la société, la redistribution équitable des richesses et la préservation des principes éthiques.

### 2.1. Les principes de l'investissement islamique

L'investissement est une composante cruciale de l'économie islamique, mais il est soumis à certaines restrictions et principes :

- **Prohibition du riba** : L'islam interdit le riba (intérêt), ce qui signifie que les investissements doivent être basés sur des transactions sans intérêt, comme le partage des bénéfices et des pertes (mudarabah) ou la participation aux coûts et aux bénéfices (musharakah)<sup>1</sup> ;

- **Partage des risques et des profits** : En Islam, les investissements doivent être fondés sur le partage des profits et des pertes. Cela signifie que l'investisseur et l'entrepreneur partagent les risques liés à l'activité économique ;

- **Investissements éthiques** : Les investissements doivent être éthiques et licites (halal). Cela exclut les investissements dans des secteurs comme l'alcool, le tabac, ou les jeux de hasard ;

- **Promotion de l'économie réelle** : L'investissement est encouragé dans des secteurs productifs qui contribuent à l'économie réelle, tels que l'agriculture, l'industrie et les services.

---

<sup>1</sup> Mame Bamba Diagne. « L'économie islamique: une approche coranique ». Etudes en Economie Islamique Vol. 7, No. 1, Juin 2013 (99-119). <http://iesjournal.org/french/Docs/fr004.pdf>

Les investissements doivent respecter les principes moraux et sociaux de l’Islam. Ainsi, un investissement peut aussi être refusé s’il repose sur des spéculations excessives (gharar).

## 2.2. Formes d’investissement islamique

L’investissement en économie islamique peut prendre les formes suivantes :

- **Mudaraba** : Il s’agit d’un contrat de partenariat où l’un des partenaires fournit le capital (rabb al-mal) et l’autre fournit le travail et l’expertise (mudarib). Les profits sont partagés selon une proportion convenue, mais en cas de perte, seule la partie investissant du capital supporte les pertes, sauf en cas de négligence de la part du mudarib.

- **Musharaka** : Ce contrat implique une collaboration entre deux ou plusieurs partenaires dans un projet commun. Les partenaires investissent ensemble et partagent les profits et pertes selon leur contribution respective au capital.

- **Sukuk** : Ce sont des titres de créance islamiques, semblables aux obligations, mais qui sont basés sur des actifs tangibles ou des projets spécifiques, respectant les règles de la charia.

L’Islam incite à investir dans des secteurs qui bénéficient à la société. Les investissements doivent être utilisés pour promouvoir le bien-être de la communauté et encourager des pratiques qui respectent les valeurs de justice et d’équité.

## 2.3. Modèles d’investissement islamique

Plusieurs modèles d’investissement sont utilisés dans l’économie islamique et que nous résumons à travers le tableau suivant :

**Tableau N°02 : Modèles d’investissement islamique**

Modèle	Description
<b>Mudarabah</b>	Un investisseur fournit le capital, tandis que l’autre partie gère l’entreprise. Les bénéfices sont partagés selon un accord préalable.
<b>Musharakah</b>	Les deux parties fournissent le capital et partagent les bénéfices et les pertes en fonction de leur contribution
<b>Murabahah</b>	Un modèle de vente à crédit où le vendeur divulgue le coût initial et le prix de vente, sans intérêt caché
<b>Ijarah</b>	Un contrat de location où le propriétaire loue un bien à un tiers pour une période déterminée contre une redevance fixe

Source : Selon Mame Bamba Diagne, op. cit.

A travers le tableau suivant nous résumons les principales différences qui existent entre l'investissement islamique et conventionnel.

**Tableau N°03 : Comparaison entre investissement islamique et conventionnel**

<b>Aspect</b>	<b>Économie Islamique</b>	<b>Économie Conventionnelle</b>
<b>Objectif principal</b>	Promouvoir la justice sociale et le bien-être spirituel	Maximiser les profits et la croissance économique
<b>Rôle des valeurs morales</b>	Central, guide tous les comportements économiques	Secondaire ou inexistant
<b>Approche de l'investissement</b>	Investissements éthiques sans intérêt	Investissements basés sur le rendement financier
<b>Redistribution sociale</b>	Obligatoire via zakat	Optionnelle selon les politiques fiscales

**Source :** D'après nos lectures.

En résumé, l'investissement islamique se distingue par son approche éthique et son engagement envers l'économie réelle, tandis que l'investissement conventionnel est souvent plus axé sur la maximisation des rendements financiers.

### **Conclusion**

La production et l'investissement dans l'économie islamique sont guidés par des principes éthiques et spirituels qui visent à promouvoir la justice sociale et le bien-être humain. Ces principes, tels que la prohibition du riba et l'accent sur les investissements éthiques, distinguent l'économie islamique des systèmes économiques conventionnels. Bien que cette approche présente des défis dans sa mise en œuvre pratique, elle offre une vision alternative de l'économie qui intègre les valeurs morales dans les décisions économiques.

## **Chapitre 8: L'économie de la Zakat**

### **Introduction**

La Zakat troisième pilier de l'Islam, et elle occupe une place centrale dans la pensée économique islamique. Elle n'est pas seulement une obligation religieuse, mais aussi un mécanisme économique clé destiné à promouvoir la justice sociale, à redistribuer les richesses, et à réduire les inégalités dans la société. L'objectif de la Zakat est d'assurer un équilibre économique, en soutenant les plus démunis tout en purifiant la richesse des croyants. L'économie de la Zakat s'inscrit dans un modèle de redistribution des ressources qui permet de réduire la pauvreté, de renforcer les liens sociaux, et de favoriser la solidarité dans la communauté musulmane.

### **1. Fondements théoriques et finalités de la Zakat**

La Zakat constitue un système économique et social unique visant à redistribuer les richesses et à renforcer la justice socio-économique. Son rôle dépasse la simple charité pour s'inscrire dans un système logique de régulation des inégalités et de stimulation de l'économie réelle.

#### **1.1. Définition de la Zakat**

La Zakat, en arabe "زكاة", signifie à la fois purification et croissance. Le terme "Zakat" dérive de la racine arabe "Z-K-A", qui signifie purifier, croître, et s'épanouir. En effet, la Zakat purifie la richesse de l'individu et la société, permettant à la fois un bénéfice spirituel et matériel.

#### **1.2. Nature religieuse et économique de la Zakat**

La Zakat n'est pas une simple aumône ou un don volontaire (sadaqa), mais une obligation religieuse pour tous les musulmans qui remplissent les conditions nécessaires. En tant que mécanisme économique, elle vise à assurer la redistribution de la richesse et à réduire les disparités économiques dans la société.

La Zakat est une obligation pour tout musulman qui possède une richesse nette supérieure au « Nissab » (le seuil minimal), qui est calculé en fonction de la valeur d'un certain poids d'or ou d'argent. Le taux de la Zakat est généralement fixé à **2,5 %** du capital accumulé pendant une année lunaire.

Les éléments soumis à la Zakat sont variés et incluent :

- Les biens monétaires (or, argent, devises) ;
- Les biens commerciaux ;
- Les biens immobiliers et les terres agricoles ;
- Les actifs financiers (actions, investissements) ;
- Le bétail et les récoltes agricoles.

### **1.3.Finalités de la Zakat**

La Zakat est une obligation religieuse qui vise à purifier les biens et l'âme du croyant tout en promouvant la justice sociale et la solidarité. Ses finalités sont multiples et profondément ancrées dans les principes islamiques.

#### **1.3.1. Purification spirituelle et matérielle**

La Zakat a pour principales finalités la purification spirituelle des biens et de l'âme du donneur. La Zakat permet de purifier l'âme tazkiyah du croyant en le libérant de l'avarice et de l'attachement excessif aux biens matériels. Cela renforce la foi et favorise une relation plus saine avec la richesse. Aussi, en redistribuant une partie des richesses, la Zakat purifie également les biens du croyant, symbolisant que la richesse est un prêt de Dieu et non une propriété absolue.

#### **1.3.2. Promotion de la justice sociale**

La Zakat contribue à réduire les écarts socio-économiques en redistribuant les richesses des plus aisés vers les plus démunis, promouvant ainsi une société plus équitable. Elle fournit un soutien vital aux pauvres, aux nécessiteux, aux endettés, et à d'autres catégories de bénéficiaires définis par le Coran, leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels.

#### **1.3.3. Stimulation de l'économie islamique**

D'un point de vue macroéconomique, la Zakat peut stimuler l'économie islamique en réorientant une partie de la richesse vers les secteurs les plus nécessaires. Elle peut encourager la consommation dans des secteurs essentiels et réduire les déséquilibres économiques.

#### **1.3.4. Renforcement de la solidarité communautaire**

En encourageant la solidarité et la générosité, la Zakat renforce les liens au sein de la communauté musulmane et augmente la cohésion sociale, favorisant un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective. Elle joue un rôle crucial dans l'éradication de

la mendicité et la réconciliation entre les membres de la société, en promouvant une culture de partage et de soutien mutuel.

### 1.3.5. Objectifs spirituels et éthiques

La Zakat est considérée comme un acte d'adoration et d'obéissance à Dieu, renforçant la relation spirituelle du croyant avec Dieu. Elle enseigne l'importance de la générosité, de la compassion et de la responsabilité sociale, valeurs essentielles dans l'Islam.

En résumé, la Zakat est un instrument puissant pour promouvoir à la fois la purification spirituelle et la justice sociale, tout en renforçant la solidarité communautaire et les valeurs éthiques islamiques.

## 2. Le mécanisme de la Zakat

La Zakat fonctionne selon des principes bien établis, et son but principal est de purifier la richesse tout en contribuant à l'amélioration de la condition des pauvres et nécessiteux. La Zakat peut être collectée par des organisations caritatives, des institutions religieuses, ou même par les gouvernements dans certains pays. La distribution de la Zakat doit être dirigée de manière à atteindre les bénéficiaires ciblés, et elle doit se faire de manière transparente et équitable.

### 2.1. Calcul de la Zakat

Le calcul de la Zakat repose sur plusieurs éléments :

- **Le nisab** : Ce seuil détermine si une personne doit ou non payer la Zakat. Il est basé sur la quantité d'or ou d'argent que l'individu possède.
- **La richesse nette** : Seuls les actifs nets, c'est-à-dire après déduction des dettes et des charges, sont soumis à la Zakat.
- **Le taux de la Zakat** : Le taux est généralement de 2,5 % sur la richesse nette accumulée pendant une année lunaire.

Exemple de calcul : Si un individu possède 100 000 dirhams et que le nisab est de 85 grammes d'or, le montant de la Zakat serait de 2,5 % de cette somme (soit 2 500 dirhams), à condition que l'individu ait maintenu cette richesse pendant un an complet.

## 2.2. Utilisation des fonds de la Zakat

La Zakat doit être utilisée pour aider les catégories de personnes spécifiées dans le Coran, notamment :

- **Les pauvres (Al-Fuqara)** : Ceux qui n'ont pas les moyens de satisfaire leurs besoins de base.
- **Les nécessiteux (Al-Masakin)** : Ceux qui sont dans une situation précaire mais qui peuvent ne pas avoir besoin d'aide permanente.
- **Les collecteurs de la Zakat (Al-'Amilun)** : Ceux qui sont chargés de collecter et de distribuer la Zakat ;
- **Les personnes en dettes (Al-Gharimin)** : Ceux qui sont incapables de rembourser leurs dettes ;
- **Les voyageurs (Ibn as-Sabil)** : Ceux qui sont en difficulté pendant leurs voyages, en particulier ceux qui manquent de ressources pour retourner chez eux ;
- **Les esclaves ou personnes cherchant la liberté (Al-Riqab)** : Dans les sociétés anciennes, la Zakat pouvait être utilisée pour affranchir des esclaves ;
- **Dans le chemin d'Allah (Fi Sabilillah)** : Cela comprend les efforts pour la propagation de l'Islam et la lutte pour la justice sociale.

Il est essentiel de noter que la Zakat ne peut pas être utilisée pour des projets qui ne bénéficient pas directement aux catégories précitées, et elle ne peut être dirigée vers des projets personnels ou de luxe.

## 3. Les défis et les critiques de l'économie de la Zakat

Malgré ses nombreux avantages, la Zakat rencontre des défis :

- Manque de centralisation et de coordination qui entraîne des inefficacités et des fuites de fonds. Parfois, les mécanismes locaux de collecte et de distribution sont mal coordonnés, ce qui peut conduire à un mauvais ciblage des bénéficiaires ;
- Absence de données fiables sur la pauvreté qui complique l'identification des bénéficiaires légitimes de la Zakat. Il est difficile de savoir exactement où les fonds sont les plus nécessaires ;
- Le rôle des gouvernements et des institutions dans la collecte et la distribution de la Zakat peut être ambigu. Les autorités peuvent être réticentes à intervenir dans cette sphère,

préférant laisser cela aux organisations caritatives privées, ce qui peut nuire à une répartition équitable des fonds.

- Inégalité dans la perception de la Zakat qui est parfois perçue comme une simple formalité religieuse, et les musulmans peuvent ne pas en comprendre pleinement la portée économique et sociale. Cela peut limiter son efficacité dans la réduction de la pauvreté et la promotion de l'équité.

Après avoir cerné le concept de la Zakat en économie islamique nous proposons de la comparer aux aides sociales de l'économie conventionnelle à travers le tableau suivant :

**Tableau N°04 : Comparaison avec les Systèmes Conventionnels**

<b>Critère</b>	<b>Zakat</b>	<b>Aide sociale conventionnelle</b>
<b>Source</b>	Obligation religieuse (2,5 % fixe)	Impôts progressifs ou volontariat
<b>Ciblage</b>	Bénéficiaires prédéfinis par la charia	Critères variables socio-économiques
<b>Impact spirituel</b>	Purification du moral et renforcement de la foi	Neutre sur le plan éthique
<b>Flexibilité</b>	Distribuée localement, sans bureaucratie	Souvent centralisée avec des coûts administratifs élevés

**Source :** D'après nos lectures.

La Zakat incarne une économie solidaire ancrée dans l'éthique islamique, combinant redistribution équitable et efficacité économique. Son modèle inspire aujourd'hui des initiatives de finance sociale à l'échelle mondiale, comme les « impact bonds » ou les microcrédits éthiques.

## **Conclusion**

L'économie de la Zakat est un instrument puissant de redistribution des richesses dans la société islamique. Elle vise à équilibrer les inégalités sociales, à purifier la richesse, et à renforcer la solidarité au sein de la communauté. En tant que pilier fondamental de l'Islam, la Zakat représente une dimension économique importante, mais elle nécessite des mécanismes efficaces de collecte et de distribution pour atteindre son plein potentiel. Si elle est correctement appliquée, la Zakat peut non seulement améliorer la situation des pauvres et des nécessiteux, mais aussi jouer un rôle clé dans la construction d'une société plus juste et équitable.

## Chapitre 9 : L'économie du Waqf

### Introduction

Le Waqf (وقف) ou habous est un concept fondamental dans l'économie islamique, qui désigne une donation permanente ou un bien réservé à des fins religieuses, sociales ou communautaires. Ce mécanisme de gestion des biens dans l'Islam est à la fois un outil religieux, social, et économique, visant à encourager la charité, la solidarité et la durabilité des projets au service de la communauté. Le Waqf repose sur une pratique où un propriétaire de biens (terres, bâtiments, argent) en fait don, sans intention de le vendre ou de le transférer définitivement, mais plutôt pour un usage spécifique qui profite à la société.

### 1. Définition et objectifs

Le Waqf est un pilier socio-économique de l'islam, structuré comme une institution de bienfaisance perpétuelle. Ce système, ancré dans la sharia, combine spiritualité, justice distributive et développement durable.

#### 1.1. Définition et fondements juridiques

Le terme Waqf provient de la racine arabe "وقف" qui signifie « arrêter » ou « retenir ». Cela symbolise l'action de retenir un bien de manière permanente pour un usage spécifique au service de la société, sans que le bien puisse être vendu, transmis, ou utilisé à des fins personnelles. Le Waqf peut concerner des biens fonciers, des bâtiments, de l'argent, ou tout autre type de bien. La spécificité du Waqf réside dans le fait que la propriété du bien est transférée à Dieu, et que l'objectif est de maintenir ce bien dans un état de service public.

Il se caractérise par :

- **L'inaliénabilité** : Le bien ne peut être vendu, hérité ou saisi ;
- **La perpétuité** : L'usage est destiné à durer indéfiniment, sauf cas exceptionnels (ex. : destruction du bien) ;
- **La gestion par un mutawalli** : Un administrateur supervise les revenus générés (loyers, profits), redistribués selon la volonté du donateur (waqif)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Waqf Assets: Development, Governance and the Role of Islamic Capital Market. Disponible sur <https://www.sc.com.my/api/documentms/download.ashx?id=a0b2d65d-07ac-4932-a956-70004a93650c>

En termes juridiques, le Waqf est une transaction permanente, dans laquelle un musulman transfère un bien de son patrimoine à Dieu, avec des instructions spécifiques sur son utilisation. Une fois qu'un bien est constitué en Waqf, il est inaliénable et ne peut être vendu, hérité, ou transféré. Cela garantit que le bien reste à des fins caritatives ou d'utilité publique pour les générations futures.

### 1.2.Objectifs du Waqf

L'objectif du Waqf est multiple :

- **Soutenir la société** : En créant des institutions qui peuvent fournir des services à la communauté, comme des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des maisons de bienfaisance, des bibliothèques, des orphelinats, etc ;
- **Assurer une justice sociale** : Le Waqf joue un rôle majeur dans la redistribution de la richesse en fournissant des ressources de manière continue pour les plus démunis ;
- **Préserver l'héritage religieux et culturel** : Par exemple, les revenus générés par un Waqf peuvent financer des écoles religieuses ou des fondations culturelles, permettant la préservation des enseignements islamiques et des traditions.

## 2. Les types de Waqf

Il existe principalement deux types de Waqf : le Waqf al-Amanah (ou Waqf de confiance) et le Waqf al-Mutlaq (ou Waqf absolu).

### 2.1.Waqf al-Amanah (Waqf de confiance)

Ce type de Waqf concerne des biens donnés par une personne pour un but particulier, mais l'usage de ces biens peut être réajusté en fonction des besoins de la société. Par exemple, une terre donnée en Waqf pour être utilisée par une école ou peut être convertie en bibliothèque si nécessaire.

### 2.2.Waqf al-Mutlaq (Waqf absolu)

C'est le type de Waqf le plus strict. Les biens sont alloués à une utilisation spécifique et ne peuvent pas être modifiés. Par exemple, une mosquée peut être fondée avec un Waqf al-Mutlaq, et l'utilisation de la propriété sera limitée à cette mosquée et à ses activités.

### **2.3.Waqf cash (Waqf monétaire)**

Un autre type de Waqf relativement moderne est le Waqf en espèces, dans lequel une somme d'argent est investie dans des projets générant des revenus. Ces revenus peuvent ensuite être utilisés pour financer des projets sociaux et caritatifs. Cela permet d'étendre l'impact du Waqf à des domaines plus variés, tout en conservant sa nature religieuse et caritative.

## **3. Mécanisme du Waqf**

La mise en place, la gestion et le financement du Waqf font objet d'un mécanisme bien précis.

### **3.1.Création d'un Waqf**

Pour établir un Waqf, un propriétaire de biens (le waqif) doit exprimer clairement son intention de créer un Waqf en faisant une déclaration formelle. Cette déclaration peut être faite de manière verbale ou écrite et doit être faite de manière à garantir que le bien est dédié à Dieu et aux fins spécifiées (par exemple, soutien aux pauvres, construction d'une mosquée, financement d'une école, etc.). Le mutawalli (administrateur du Waqf) est responsable de la gestion du Waqf et de l'utilisation des revenus générés par celui-ci.

### **3.2.Les administrateurs du Waqf (Mutawalli)**

Le mutawalli est l'individu ou l'institution en charge de la gestion du Waqf. Il a pour mission d'administrer les biens du Waqf, de veiller à leur entretien et de s'assurer que les fonds générés sont utilisés conformément aux intentions du waqif. Dans certains cas, un conseil d'administration est mis en place pour superviser l'utilisation des fonds.

### **3.3.Les revenus générés par le Waqf**

Les revenus générés par les biens placés en Waqf sont utilisés pour financer des projets spécifiques : la construction et l'entretien de mosquées, la rémunération d'enseignants dans des écoles religieuses, la prise en charge des orphelins, etc. L'objectif est de garantir que ces revenus bénéficient en permanence à la communauté, et non à une personne spécifique. Les revenus ne doivent pas être détournés à des fins privées.

### 3.4.Mécanismes de financement

Le Waqf peut être financé, de nos jours, par les manières suivantes :

- **Sukuk Wakalah** : Émis pour financer des projets spécifiques (ex. : logements sociaux), avec rendement basé sur les profits réels.
- **Waqfs Numériques** : Plateformes en ligne (ex. : E-Waqf) collectent des micro-dons pour des causes ciblées (eau potable, éducation).
- **Corporations Waqf** : En Turquie, des entreprises dédient une partie de leurs profits à des fonds waqf gérés indépendamment.

## 4. Impact économique et social du Waqf

Le Waqf peut avoir un impact socio-économique à plusieurs niveaux :

### 4.1.Lutte contre la pauvreté et la marginalisation

L'une des contributions les plus importantes du Waqf est sa capacité à fournir un soutien financier et matériel de manière continue pour les groupes marginalisés, y compris les pauvres, les orphelins, et les veuves. Par exemple, un Waqf peut financer des hôpitaux ou des cliniques pour les pauvres, ou encore financer des repas pour les nécessiteux.

### 4.2.Financement des infrastructures publiques et des services sociaux

Le Waqf a historiquement financé de nombreuses infrastructures publiques, telles que des écoles, des mosquées, des hôpitaux, des ponts et des routes. Dans de nombreuses régions du monde musulman, les institutions publiques telles que les écoles coraniques et les hôpitaux ont été créées grâce aux revenus des biens en Waqf.

### 4.3.Renforcement de la cohésion sociale

Le Waqf contribue à renforcer la solidarité dans la société, car il repose sur la coopération entre les individus pour soutenir des projets communs. De plus, le Waqf permet de maintenir un lien entre les générations, car les biens en Waqf sont utilisés à des fins sociales, même après plusieurs siècles.

#### **4.4. Impact sur l'épargne et l'investissement à long terme**

Le Waqf encourage les individus à investir dans la durabilité des projets et dans des initiatives à long terme. Les investissements en Waqf peuvent contribuer au développement économique d'une région sur le long terme, créant ainsi un modèle de gestion des ressources axé sur la pérennité.

#### **5. Défis et limites de l'économie du Waqf**

Le Waqf peut faire face à plusieurs défis :

- Gestion inefficace des fonds : L'un des défis majeurs du Waqf réside dans la gestion des biens et des fonds associés. Les administrateurs (mutawallis) doivent être rigoureux et transparents pour éviter la mauvaise gestion ou la corruption, qui peut freiner l'efficacité du système du Waqf ;

- Absence d'infrastructure moderne : Dans certains pays, l'infrastructure juridique et administrative autour du Waqf est obsolète, rendant difficile la gestion moderne des biens en Waqf. Une modernisation du cadre législatif et une meilleure structuration des institutions de Waqf sont nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement ;

- Manque de sensibilisation et d'éducation : Il existe parfois un manque de sensibilisation concernant le rôle et l'importance du Waqf dans l'économie moderne. De plus, les individus ne sont pas toujours informés des avantages économiques et sociaux de créer des biens en Waqf. Une éducation accrue sur le Waqf pourrait encourager davantage de personnes à participer à cette forme de solidarité.

#### **Conclusion**

Le Waqf représente une composante essentielle de l'économie islamique, combinant charité, responsabilité sociale, et gestion durable des ressources. Il joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration des infrastructures sociales, et le renforcement de la solidarité au sein des communautés. Toutefois, pour réaliser pleinement son potentiel, il est nécessaire d'améliorer la gestion des biens en Waqf et d'adopter des mécanismes modernes qui permettent de maximiser son impact économique et social. Si géré correctement, le Waqf peut offrir une solution efficace aux défis contemporains en matière de solidarité sociale et de développement économique durable.

## **Chapitre 10 : La dimension solidaire et sociale de l'économie islamique**

### **Introduction**

L'économie islamique se distingue par sa dimension solidaire et sociale profondément ancrée dans les principes de la Sharia. Ce chapitre explore donc les aspects fondamentaux de l'économie islamique qui vont au-delà des considérations purement économiques et financières, mettant l'accent sur les valeurs de solidarité, de justice sociale, et de soutien mutuel au sein de la communauté. Ces principes sont profondément ancrés dans les enseignements de l'Islam et visent à garantir un équilibre entre la richesse matérielle et la justice sociale.

### **1. Principes fondamentaux**

Voici les principaux principes qui peuvent constituer la dimension solidaire et sociale de l'économie islamique.

#### **1.1. La notion de solidarité en Islam**

L'Islam encourage la solidarité communautaire en promouvant des pratiques telles que l'aumône volontaire (sadaqah) et le partage des ressources.

- **Le concept de solidarité** : Dans l'Islam, la solidarité entre les membres de la communauté (la Ummah) est essentielle. Chaque individu a la responsabilité morale de soutenir les autres, surtout les plus vulnérables. Cela se traduit par des actions concrètes telles que la charité (sadaqah), l'aumône légale (zakât), et les aides sociales.

- **La Zakât** : La zakât est l'un des cinq piliers de l'Islam et représente une forme d'impôt caritatif obligatoire, calculée sur la richesse détenue par un individu. Elle a pour objectif de redistribuer les richesses aux pauvres et nécessiteux, favorisant ainsi une société plus équitable.

- **Le rôle de la solidarité dans le partage des ressources** : L'économie islamique vise à réduire les inégalités sociales en encourageant le partage des ressources et la redistribution des richesses.

#### **1.2. La justice sociale et la lutte contre les inégalités**

L'économie islamique cherche à réduire les inégalités économiques en redistribuant les richesses grâce à des mécanismes comme la Zakat et le Waqf.

- **La prohibition de l'usure (Riba) :** En Islam, l'usure est interdite, car elle conduit à une concentration excessive des richesses entre les mains de quelques-uns. L'Islam prône des pratiques financières équitables et transparentes, favorisant le financement à travers des partenariats comme le Moudaraba (partenariat dans lequel l'une des parties fournit le capital et l'autre les efforts) ou le Moucharaca (partenariat de partage des profits et des pertes).

- **La dignité humaine :** L'économie islamique met l'accent sur le respect de la dignité humaine et veille à ce que les pratiques commerciales ne portent pas atteinte à l'intégrité ou aux droits des individus.

- **La lutte contre la pauvreté :** La solidarité sociale en Islam se manifeste également par des initiatives visant à éradiquer la pauvreté, grâce à l'aumône obligatoire (zakât) et les dons volontaires.

### **1.3.Le bien-être collectif : un principe fondamental**

Les transactions économiques doivent être équitables, interdisant l'exploitation et la fraude tout en préservant le bien-être de la communauté.

- **La notion du bien-être collectif :** Dans l'économie islamique, l'accent est mis sur le bien-être de la communauté plutôt que sur les intérêts individuels. L'Islam considère que le progrès matériel doit se conjuguer avec le progrès spirituel, afin d'assurer le bien-être de tous les membres de la société.

- **La responsabilité sociale des entreprises (RSE) :** L'économie islamique encourage les entreprises à ne pas rechercher uniquement le profit mais à assumer une responsabilité envers la société, à travers des pratiques respectueuses de l'environnement, des employés, et des consommateurs.

## **2. Le rôle des institutions**

D'une part, les banques islamiques jouent un rôle essentiel dans la promotion de la justice économique. Elles évitent les pratiques usuraires et se basent sur des contrats conformes aux principes islamiques tels que la Moudaraba et la Mourabaha, qui sont des contrats de financement sans intérêt.

D'autre part, le financement participatif, comme le Sukuk (les obligations islamiques), offre une alternative au financement conventionnel en permettant aux investisseurs de participer directement à des projets tout en respectant les principes islamiques de partage des risques et des profits.

En outre, L'État a un rôle régulateur important dans l'économie islamique. Il doit veiller à ce que les pratiques économiques respectent les principes islamiques de justice et d'équité. L'État est également responsable de la mise en place de politiques sociales pour garantir la sécurité et le bien-être des citoyens. L'État peut aussi jouer un rôle clé en soutenant des institutions caritatives et sociales, en particulier pour les populations les plus vulnérables, afin d'assurer une meilleure répartition des richesses.

### 3. Comparaison avec les systèmes économiques conventionnels

L'économie islamique se distingue par son approche intégrée qui allie solidarité sociale, justice économique et principes éthiques. Contrairement aux systèmes conventionnels comme le capitalisme ou le socialisme, elle offre une structure où la redistribution des richesses est institutionnalisée et où les valeurs morales jouent un rôle central.

**Tableau N° 05 : Comparaison entre la dimension sociale islamique et conventionnelle**

Critère	Économie islamique	Économie conventionnelle
<b>Objectif principal</b>	Justice sociale et bien-être spirituel	Maximisation des profits et croissance économique
<b>Rôle des valeurs morales</b>	Central, guide tous les comportements économiques	Secondaire ou inexistant
<b>Mécanismes de redistribution</b>	Zakat, Waqf	Impôts progressifs, politiques sociales variables
<b>Impact social</b>	Réduction des inégalités, promotion de la solidarité	Dépend des politiques publiques

Source : D'après nos lectures.

### Conclusion

La dimension solidaire et sociale de l'économie islamique repose sur un ensemble de principes qui visent à créer une société juste et équilibrée. L'accent est mis sur l'équité, le partage des ressources, la responsabilité sociale et la solidarité communautaire. L'économie islamique propose un modèle alternatif à celui des économies de marché conventionnelles, cherchant à allier prospérité économique et équité sociale.

## Chapitre 11 : L'économie publique dans la pensée économique islamique

### Introduction

L'économie publique dans la pensée économique islamique se distingue par son approche holistique, intégrant des principes éthiques et spirituels pour gérer les ressources publiques et promouvoir le bien-être social. Ce chapitre explore comment l'Islam appréhende la gestion économique collective, l'organisation des ressources publiques, ainsi que le rôle de l'État dans la régulation des affaires économiques. L'Islam offre une vision distincte de l'économie publique, centrée sur des principes moraux, éthiques, et spirituels, qui visent à promouvoir la justice sociale, l'équité et le bien-être collectif.

### 1. Les fondements théoriques

Les fondements théoriques de l'économie publique en économie islamique reposent sur plusieurs principes clés qui visent à promouvoir la justice sociale et le bien-être collectif.

La gestion de l'économie publique en Islam repose sur plusieurs principes : la justice (Adl), l'équité (Ihsan), la solidarité (Takaful), et la transparence (Amanah). Ces principes guident la manière dont les ressources publiques sont distribuées et utilisées.

- **Justice Sociale** : L'économie publique islamique vise à promouvoir la justice sociale en garantissant un accès équitable aux ressources essentielles comme l'eau, la terre et les minéraux. La justice sociale est un pilier central de l'économie islamique. Elle est assurée par des mécanismes comme la zakat, qui vise à réduire les inégalités économiques<sup>1</sup>. Les juristes islamiques, comme Al-Mawardi, soulignent l'importance de la propriété publique ou collective pour ces ressources.

- **Rôle de l'État** : L'État joue un rôle crucial dans la gestion des finances publiques, en veillant à ce que les impôts soient utilisés pour le bien-être général, comme le suggère Ibn Khaldûn. L'État, dans l'économie islamique, n'est pas seulement un régulateur, mais un acteur économique responsable de la gestion des ressources et du bien-être de la population. Il doit équilibrer les intérêts publics et privés, tout en veillant à la justice sociale.

Le gouvernement a aussi l'obligation d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de ses citoyens, y compris la sécurité, l'éducation, la santé, et le bien-être social. Cela se fait en

---

<sup>1</sup> Amor Samia « Tradition religieuse et justice sociale : l'exemple de la zakat en islam ». Théologiques 24, n° 1 (2016) : 131–146. <https://doi.org/10.7202/1044742ar>

s'assurant que les ressources économiques soient utilisées pour le bien commun, et non pour l'enrichissement d'une élite.

- **Liberté économique limitée** : Les individus bénéficient d'une liberté économique, mais celle-ci est encadrée par des valeurs morales et éthiques islamiques.

- **Double propriété** : Ce principe implique que les ressources sont gérées à la fois par les individus et par la communauté, avec une responsabilité partagée dans leur utilisation. Cela signifie que bien que la propriété privée soit reconnue, elle est soumise à des obligations sociales et morales.

## 2. La gestion des ressources publiques

En économie islamique la gestion des ressources publiques se fait comme suit :

- **La gestion des biens publics (Amwal al-Ummah)** : L'Islam considère que les ressources naturelles, telles que l'eau, la terre, les minéraux et autres biens publics, sont des biens communs appartenant à l'ensemble de la communauté. L'État a la responsabilité de les gérer de manière équitable, afin de garantir qu'elles bénéficient à toute la société et ne soient pas concentrées entre les mains de quelques-uns.

- **L'allocation des ressources** : Dans une économie islamique, la priorité est donnée à l'usage équitable des ressources publiques. Cela implique la redistribution des richesses, l'investissement dans des projets d'infrastructure qui bénéficient à la population (routes, hôpitaux, écoles) et la régulation des secteurs économiques clés.

- **Les biens de la communauté (Al-Ummal)** : L'État doit également gérer correctement les biens collectifs (comme les terres et les ressources naturelles) afin de les préserver pour les générations futures et éviter leur gaspillage.

Ainsi, les ressources naturelles sont gérées de manière à profiter à l'ensemble de la société, en évitant leur privatisation excessive.

## 3. La fiscalité, les finances publiques et les dépenses publiques en Islam

L'Islam autorise diverses formes de financement public, mais sous des principes éthiques. Parmi les principales sources de revenus publics, on trouve la zakât, qui est une forme de redistribution obligatoire, et les impôts sur les ressources naturelles ou certaines activités économiques. Toutefois, ces financements doivent respecter des critères de justice et d'équité.

- **Les impôts**, tels que le kharâj (impôt foncier), sont utilisés pour financer des projets publics. Abu Yousuf recommande que ces impôts soient employés de manière à générer des bénéfices pour la communauté.

- **La zakât** comme outil de redistribution est l'un des principaux outils pour la gestion de l'économie publique en Islam et qui consiste en un prélèvement sur la richesse des individus pour être redistribué aux pauvres et aux nécessiteux. La zakât est considérée comme un mécanisme de redistribution pour assurer une certaine égalité dans la société.

- **Gestion des ressources** sont gérées de manière à profiter à l'ensemble de la société, en évitant leur privatisation excessive.

Concernant les dépenses publiques en économie islamique, elles englobent :

- **Les dépenses publiques** : Ibn Khaldoun met en avant l'importance des dépenses publiques pour stimuler l'activité économique. Il souligne que ces dépenses doivent être redistribuées dans le circuit économique pour maintenir la demande privée et la production.

- **Les dépenses sociales** : L'un des principaux rôles de l'État est de subvenir aux besoins fondamentaux de la population. L'Islam met l'accent sur les dépenses publiques orientées vers des objectifs sociaux, tels que l'éducation, la santé, la protection des plus vulnérables, et la création d'opportunités d'emploi. Les dépenses publiques sont ainsi souvent orientées vers l'amélioration du bien-être social.

- **Équilibre budgétaire** : Al-Mawardi propose un équilibre budgétaire sur plusieurs années, anticipant le concept moderne de budget cyclique.

- **Les investissements en infrastructures** : L'Islam reconnaît l'importance des investissements publics dans des infrastructures durables (routes, hôpitaux, écoles, etc.) pour faciliter le développement économique et social. Ces investissements doivent viser à améliorer la qualité de vie des citoyens et à créer un environnement propice au bien-être collectif.

#### **4. La régulation des marchés et le rôle des institutions islamiques dans l'économie publique**

La régulation des marchés et le rôle des institutions islamiques dans l'économie publique sont des éléments clés de l'économie islamique.

- **La régulation de l'offre et de la demande** : L'État a un rôle régulateur pour éviter les pratiques injustes dans les marchés, telles que la spéculation, la monopolisation ou la fraude. L'Islam prône un marché juste où les transactions commerciales sont transparentes et où les producteurs et les consommateurs bénéficient d'une concurrence loyale.

- **La protection des consommateurs** : L'Islam insiste sur l'importance de protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales nuisibles, comme la vente de biens défectueux ou la falsification des produits. L'État doit veiller à la qualité des biens et services offerts aux citoyens.

Les institutions islamiques visent à promouvoir la justice sociale et l'équité économique en favorisant l'inclusion financière et la réduction des inégalités. Elles contribuent également à la stabilité économique en encourageant des pratiques financières responsables et éthiques<sup>1</sup>.

- **Les institutions de bien-être public** : Dans une économie islamique, plusieurs institutions peuvent être créées pour gérer le bien-être public, comme les fonds d'entraide, les organisations caritatives, et les associations communautaires. Ces institutions peuvent jouer un rôle crucial dans la redistribution des ressources et la fourniture d'un soutien social aux plus démunis.

- **Les banques islamiques et la finance publique** : Les banques islamiques, en tant qu'institutions financières publiques ou privées, jouent un rôle clé dans la gestion de l'économie publique en proposant des financements conformes à la charia. Elles évitent l'usure (Riba) et promeuvent des mécanismes financiers comme la Moudaraba et la Mourabaha, qui sont utilisés pour financer les projets publics et soutenir les petites entreprises.

Ainsi, l'économie publique dans la pensée économique islamique est largement orientée par des principes de justice sociale, de solidarité, de transparence, et d'équité. L'État joue un rôle clé dans la régulation de l'économie, en s'assurant que les ressources publiques sont gérées de manière à favoriser le bien-être collectif et la réduction des inégalités. Les mécanismes de redistribution, comme la zakât, ainsi que la régulation des marchés, sont essentiels pour créer une économie juste, équitable et harmonieuse, conformément aux valeurs islamiques.

---

<sup>1</sup> Public Finance and Islamic Economics: The State of Art and Future Research Agenda. (2024). Al Qasimia University Journal of Islamic Economics, 4(1), 183-205. <https://doi.org/10.52747/aqujie.4.1.329>

## 5. Défis et Perspectives

L'économie publique islamique se fonde sur des principes qui visent à promouvoir la justice sociale, la liberté économique encadrée, et la gestion responsable des ressources.

### 5.1. Les défis de l'économie publique islamique

Les principaux défis auxquels est confrontée l'économie publique islamiques sont :

- **Conformité à la Charia** : Un des principaux défis est de maintenir la conformité aux principes islamiques tout en opérant dans un environnement économique globalisé. Cela inclut la gestion des risques et la répartition des bénéfices sans intérêt.
- **Développement des Produits Financiers** : Les produits financiers islamiques sont souvent perçus comme moins attractifs que leurs équivalents conventionnels, ce qui limite leur adoption.
- **Formation et Compétences** : Les institutions financières islamiques nécessitent des cadres avec des compétences doubles : une solide formation financière et une bonne connaissance des principes islamiques.
- **Régulation et Supervision** : Les banques islamiques doivent naviguer dans des cadres réglementaires qui ne sont pas toujours adaptés à leurs spécificités, ce qui peut entraîner des défis en matière de supervision et de consolidation<sup>1</sup>.

### 5.2. Les perspectives de l'économie publique islamique

Les principales perspectives auxquelles est confrontée l'économie publique islamiques sont :

- **Croissance de la Finance Islamique** : La finance islamique connaît une croissance rapide, avec une demande accrue pour des produits financiers conformes à la Charia. Cela offre des opportunités pour la bancarisation des populations musulmanes et le financement de projets d'infrastructures.
- **Innovation Financière** : L'innovation financière islamique peut contribuer à répondre aux besoins spécifiques des marchés émergents et à promouvoir des pratiques financières plus éthiques et durables.

---

<sup>1</sup> Abdelkader Sid Ahmed, Economie islamique principes et réalités. L'expérience récente des pays arabes : Une première évaluation. O. R. S.T. O. M. Fonds documentaires. N°30374. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_23-25/30374.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_23-25/30374.pdf)

- **Stabilité économique** : Les systèmes financiers islamiques, basés sur le partage des risques et des bénéfices, peuvent offrir une plus grande stabilité économique en réduisant les risques de bulles financières et de crises.

- **Intégration dans l'économie mondiale** : Les institutions islamiques peuvent jouer un rôle clé dans l'intégration des économies musulmanes dans l'économie mondiale tout en respectant les principes islamiques, ce qui pourrait renforcer la coopération économique internationale.

En somme, bien que l'économie publique islamique soit confrontée à plusieurs défis, elle offre également des perspectives prometteuses en termes de croissance, d'innovation et de stabilité économique.

## 6. Comparaison avec les systèmes conventionnels

Le tableau suivant présente une comparaison entre l'économie publique islamique et conventionnelle.

**Tableau N° 06 : Comparaison entre l'économie publique islamique et conventionnelle**

Critère	Économie Publique Islamique	Économie Publique Conventionnelle
Objectif principal	Justice sociale et bien-être spirituel	Maximisation de l'efficacité économique et réduction des coûts
Rôle de l'État	Acteur central dans la redistribution des ressources	Rôle variable selon les politiques publiques
Mécanismes de financement	Impôts islamiques (zakat, kharâj)	Impôts progressifs, taxes indirectes
Impact social	Réduction des inégalités, promotion de la solidarité	Dépend des politiques fiscales et sociales

Source : D'après nos lectures.

L'économie publique islamique se distingue par son accent sur la justice sociale et la moralité, tandis que l'économie conventionnelle se concentre sur la croissance économique et l'efficacité du marché.

### Conclusion

L'économie publique islamique, visant à promouvoir la justice et l'équité dans la gestion des ressources publiques. Bien que des défis subsistent, cette approche offre une alternative unique aux systèmes économiques conventionnels en intégrant spiritualité et bien-être social.

### **Conclusion générale**

En conclusion, l'économie islamique se présente comme un système économique distinct, fondé sur des principes éthiques et moraux issus de la Sharia. Ce modèle vise à promouvoir la justice sociale, l'équité économique et le bien-être collectif, tout en respectant les valeurs spirituelles et culturelles de l'Islam.

L'économie islamique cherche à réduire les inégalités grâce à des mécanismes tels que la zakat (charité obligatoire) et le waqf (dotation), favorisant ainsi une redistribution équitable des richesses.

En rejetant l'intérêt, elle privilégie des alternatives comme le partage des profits et des pertes, contribuant à une économie plus éthique et inclusive

Les transactions doivent être exemptes de spéculation excessive (gharar) et basées sur la confiance mutuelle, renforçant ainsi la stabilité économique.

L'économie islamique met l'accent sur la satisfaction des besoins essentiels de tous, tout en encourageant une consommation modérée et durable.

Cependant, malgré ses avantages évidents, l'économie islamique fait face à plusieurs défis, notamment sa faible adoption mondiale en raison de contraintes structurelles et culturelles. Toutefois, les innovations technologiques telles que les plateformes de fintech islamiques offrent des perspectives prometteuses pour améliorer l'inclusion financière et renforcer la conformité aux principes islamiques dans un monde globalisé.

Dans les années à venir, l'économie islamique pourrait jouer un rôle clé dans la résolution des inégalités mondiales grâce à ses principes universels. Elle a également le potentiel d'établir des partenariats interreligieux pour relever les défis socio-économiques mondiaux. En outre, son expansion dans des secteurs comme la finance durable, le tourisme halal et les chaînes d'approvisionnement éthiques pourrait renforcer son impact global.

En conclusion, ce module a permis d'explorer les fondements théoriques et pratiques de l'économie islamique tout en soulignant ses contributions uniques au paysage économique mondial. Il invite à réfléchir sur son rôle dans la construction d'un avenir plus équitable et durable.

### Références bibliographiques

- Amor Samia « Tradition religieuse et justice sociale : l'exemple de la zakat en islam ». Théologiques 24, no 1 (2016) : 131–146. <https://doi.org/10.7202/1044742ar>
- Brahimi. A, « Justice sociale et développement en économie islamique ». La Pensée Universelle Edition, Paris, 1993.
- Gafouri. A.H, « Islam et économie ». Editions Al Bouraq, Beyrouth, 2000.
- Jouini. E, « La finance islamique: une solution à la crise ? ». Edition Economica, 2009
- Lévy. A, « Finance islamique : opérations financières autorisées et prohibées. Vers une finance humaniste ». Editions La croisée des chemins, Paris, 2012.
- Toussi. A, « Qu'est-ce qu'une économie islamique ? ». Editions Al Bouraq, Beyrouth, 2002.
- Benhabbour, A. (2021). La finance islamique en Algérie : Les fondements théoriques & les applications pratiques. Amazon. <https://www.amazon.fr/Finance-islamique-en-Algérie/dp/B08XFJ55P9>
- Siagh, L. (2019). L'Islam et le monde des affaires. Librairie Eyrolles. <https://iesjournal.org/french/Docs/fr025.pdf>
- Collectif. (2019). Finance islamique au Maghreb : Quels modèles, quels enjeux ? Revue d'économie financière, (4), 257-275. <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2019-4-page-257>
- . Iqbal, M., & Mirakhor, A. (2011). An Introduction to Islamic Finance: Theory and Practice (2e éd.). Wiley.
- Chapra, M. U. (2008). The Islamic Vision of Development in the Light of Maqasid Al-Shariah. Islamic Research and Training Institute.
- El-Gamal, M. A. (2006). Islamic Finance: Law, Economics, and Practice. Cambridge University Press.
- Kettani, H. (2010). L'économie islamique : Fondements, mécanismes et perspectives. Casablanca : Éditions Afrique Orient.
- Obaidullah, M. (2005). Islamic Financial Services. Islamic Economics Research Center, King Abdulaziz University.
- السالوس علي أحمد، (1998)، "الاقتصاد الإسلامي والقضايا الفقهية المعاصرة"، الجزء الأول، مؤسسة الريان للطباعة والنشر والتوزيع، بيروت، لبنان، مناصفة مع دار الثقافة للنشر والتوزيع، الدوحة، قطر
- مرطان سعيد سعد، (1986)، "مدخل للفكر الاقتصادي في الإسلام"، الطبعة الأولى، مؤسسة الرسالة، بيروت، لبنان
- الخطيب محمود بن إبراهيم، (1989)، "من مبادئ الاقتصاد الإسلامي"، دار طيبة، الرياض، المملكة السعودية.
- السبهاني عبد المجيد، (2013)، "الوجيز في إقتصاديات الزكاة و الوقف"، الطبعة الأولى، مكتبة دار العلوم الهندسية، إربد، الأردن

**Table des matières**

Introduction générale.....	5
<b>Chapitre 1: L’histoire et le développement de l’économie islamique</b>	
Introduction.....	6
1. Comprendre l’économie islamique.....	6
1.1. historique de l’économie islamique.....	6
1.1.1. La période de formation précoce (1 <sup>er</sup> siècle de l’Islma ou 7 <sup>ème</sup> siècle).....	7
1.1.2. La période de retraduction et de transmission (du 12 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup> siècle).....	7
1.1.3. La période de traduction (du 8 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> siècle).....	7
1.1.4. La période de répétition et d’imitation (16 <sup>ème</sup> au 18 <sup>ème</sup> siècle).....	8
1.1.5. La période du réveille (19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> siècle).....	9
1.1.6. La phase de l’articulation et du développement de l’économie islamique «moderne» (20 <sup>ème</sup> siècle).....	10
2. Définition et fondements de l’économie islamique.....	10
2.1. Perspectives des auteurs.....	10
2.2. Les fondements de l’économie islamique.....	12
2.2.1. Tawhid.....	12
2.2.2. Globalité.....	13
2.2.3. Unité.....	13
2.2.4. Fraternité.....	14
2.2.5. Equilibre.....	14
2.2.6. Responsabilité.....	14
2.2.7. Justice sociale.....	15
Conclusion.....	16
<b>Chapitre 2: Les caractéristiques et les éléments de l’économie islamique</b>	
Introduction.....	17
1. Les caractéristiques de l’économie islamique.....	17
1.1. Justice et équité économique.....	17
1.2. Interdiction de l’intérêt (riba).....	17
1.3. Partage des profits et des pertes (mudarabah).....	17
1.4. Interdiction des transactions basées sur l’incertitude (gharar).....	17
1.5. Interdiction des transactions impliquant des biens interdits (haram).....	17
1.6. Responsabilité sociale et assistance mutuelle (zakat et sadaqah).....	18
1.7. Propriété privée et responsabilité sociale.....	18
2. Les éléments de base de l’économie islamique.....	18
2.1. Prohibition de l’usure (Riba).....	18
2.2. Thésaurisation.....	19
2.3. La spéculation.....	19
2.4. La notion de rareté.....	20
2.5. Conception du temps.....	20
2.6. La monnaie est un instrument d’échange.....	21
3. Les piliers de l’économie islamique.....	22
3.1. Le principe de la double propriété.....	22

3.1.1. Propriété Privée (Individuelle) .....	22
3.1.2. Propriété Publique (Communautaire) .....	22
3.1.3. Propriété d'État (Collective) .....	23
3.2. Le principe de la liberté économique dans un cadre limité.....	24
3.2.1. L'auto-limitation qui émane des profondeurs de la personne et qui puise son crédit dans le contenu spirituel et intellectuel de la personnalité islamique.....	25
3.2.2. La limitation objective qui exprime une force extérieure délimitant et réglant la conduite sociale.....	25
3.3. Le principe de la justice sociale.....	26
4. Avantages et défis de l'économie islamique.....	27
4.1. Les avantages de l'économie islamiques.....	27
4.2. Les défis de l'économie islamique.....	28
Conclusion .....	29

### **Chapitre 3: La finance islamique, la banque islamique et l'argent dans la pensée économique islamique**

Introduction.....	30
1. Introduction à la finance islamique.....	30
1.1. Evolution de la finance islamique.....	30
1.2. Définition de la Finance Islamique.....	33
1.3. Les sources de la Finance islamique.....	34
1.3.1. Le coran.....	34
1.3.2. La Sunna Prophétique .....	34
1.3.3. Al Ijma .....	35
1.3.4. Al Qiyas.....	35
1.4. Rôle de l'argent dans l'économie islamique.....	35
1.4.1. Moyen d'échange et de richesse.....	35
1.4.2. Rôle social .....	35
1.4.3. Basé sur des actifs réels.....	36
1.4.4. Encouragement de l'économie réelle .....	36
2. Fonctionnement des Banques Islamiques.....	36
2.1. Principes de fonctionnement.....	36
2.1.1. L'interdiction de l'intérêt (Riba) .....	36
2.1.2. Interdiction de l'incertitude et de la spéculation (Gharar et Maysir).....	37
2.1.3. Le principe de Partage des Pertes et Profits (PPP/3P).....	38
2.1.4. La tangibilité de l'actif ou « Asset Backing » .....	38
2.1.5. Interdiction des investissements illicites.....	39
2.2. Le rôle du Sharia Board.....	39
2.3. Les produits de la finance islamique.....	40
2.3.1. Les instruments participatifs .....	40
2.3.1.1. Al Moudharaba.....	40
2.3.1.2. Al Moucharakah .....	41
2.3.2. Les instruments de financement .....	41
2.3.2.1. Al Mourabaha.....	41
2.3.2.2. Al Ijara .....	42

2.3.2.3. Bai Al Salam .....	42
2.3.2.4. Al Istisnaa .....	43
2.3.3. Les instruments des institutions non bancaires .....	43
2.3.3.1. Le sukuk .....	43
2.3.3.2. L'assurance Takaful .....	43
Conclusion.....	44

#### **Chapitre 4: Le travail dans une perspective économique islamique**

Introduction.....	45
1. Les fondements du travail en économie islamique.....	45
2. Principes islamiques liés au travail.....	46
2.1. Tawhid (Unicité) et fraternité.....	46
2.2. Travail et productivité.....	46
2.3. Coopération plutôt que compétition.....	46
2.4. Éthique du travail.....	46
3. Les conceptions du travail dans la doctrine économique islamique.....	47
3.1. La division du travail selon Al-Ghazali (1058-1111).....	47
3.2. Ibn Taimiyah (1263- 1328).....	47
3.3. Ibn Khaldoun (1332-1406).....	48
4. Rôles économiques et sociaux du travail.....	48
4.1. Contribution au développement économique.....	48
4.2. Promotion de la justice sociale.....	48
4.3. Réduction des inégalités.....	49
4.4. Le travail et la famille.....	49
Conclusion.....	49

#### **Chapitre 5: Vente et transactions commerciales dans une perspective économique islamique**

Introduction.....	50
1. Fondements des transactions commerciales en Islam.....	50
1.1. La légitimité des transactions commerciales en Islam.....	50
1.2. L'intention (Niyah).....	51
1.3. Justice et équité.....	51
2. Principes des transactions commerciales.....	51
2.1. Transparence et interdiction de la tromperie.....	51
2.2. Interdiction de Riba.....	51
2.3. Le respect des engagements et des contrats.....	52
2.4. La vente de biens illicites (Haram).....	52
3. Les conditions de validité d'une transaction en Islam.....	52
3.1. Consentement Mutuel.....	52
3.2. Bien précis et déterminé.....	52
3.3. Le prix (Thaman).....	53
3.4. La propriété légale (Malikiyyah).....	53
4. Les transactions commerciales permises et interdites.....	53
4.1. Transactions interdites (Haram).....	53
4.2. Transactions Permissibles (Halal).....	53

5. Éthique commerciale islamique.....	54
Conclusion.....	54
<b>Chapitre 6: La consommation et l'épargne dans la pensée économique islamique</b>	
Introduction.....	55
1. La consommation en économie islamique.....	55
1.1.Le concept de consommation en Islam.....	55
1.2.Les principes directeurs de la consommation.....	56
1.2.1.Satisfaction des besoins essentiels.....	56
1.2.2.La consommation et la gratitude envers Dieu (Shukr).....	56
1.2.3.Les règles de l'éthique de la consommation.....	56
1.2.4.Limitation par l'autodiscipline.....	56
1.2.5.Hiérarchie des besoins.....	56
1.3.Les objectifs de la consommation.....	56
2. L'épargne dans la pensée économique islamique.....	57
2.1.Le concept de l'épargne en Islam.....	58
2.2.Les principes de l'épargne en Islam.....	58
3. Equilibre entre consommation et épargne : une vision holistique de l'EI.....	59
Conclusion.....	59
<b>Chapitre 7: Production et investissement dans la pensée économique islamique</b>	
Introduction.....	60
1. La production en économie islamique.....	60
1.1. Principes fondamentaux de la production en Islam.....	60
1.2. Objectifs de la production.....	60
2. Investissement dans l'économie islamique.....	61
2.1. Les principes de l'investissement islamique.....	61
2.2. Formes d'investissement islamique.....	62
2.3. Modèles d'investissement islamique.....	62
Conclusion.....	63
<b>Chapitre 8: L'économie de la Zakat</b>	
Introduction.....	64
1. Fondements théoriques et finalités de la Zakat.....	64
1.1.Définition de la Zakat.....	64
1.2.Nature religieuse et économique de la Zakat.....	64
1.3.Finalités de la Zakat.....	65
1.3.1. Purification spirituelle et matérielle.....	65
1.3.2. Promotion de la justice sociale.....	65
1.3.3. Stimulation de l'économie islamique.....	65
1.3.4. Renforcement de la solidarité communautaire.....	65
1.3.5. Objectifs spirituels et éthiques.....	66
2. Le mécanisme de la Zakat.....	66
2.1.Calcul de la Zakat.....	66
2.2.Utilisation des fonds de la Zakat.....	67
3. Les défis et les critiques de l'économie de la Zakat.....	67

Conclusion.....	68
<b>Chapitre 9 : L'économie du Waqf</b>	
Introduction.....	69
1. Définition et objectifs.....	69
1.1.Définition et fondements juridiques.....	69
1.2.Objectifs du Waqf.....	70
2. Les types de Waqf.....	70
2.1.Waqf al-Amanah (Waqf de confiance).....	70
2.2.Waqf al-Mutlaq (Waqf absolu).....	70
2.3.Waqf cash (Waqf monétaire).....	71
3. Mécanisme du Waqf.....	71
3.1.Création d'un Waqf.....	71
3.2.Les administrateurs du Waqf (Mutawalli).....	71
3.3.Les revenus générés par le Waqf.....	71
3.4.Mécanismes de financement.....	72
4. Impact économique et social du Waqf.....	72
3.1.Lutte contre la pauvreté et la marginalisation.....	72
3.2.Financement des infrastructures publiques et des services sociaux.....	72
3.3.Renforcement de la cohésion sociale.....	72
3.4.Impact sur l'épargne et l'investissement à long terme.....	72
5. Défis et limites de l'économie du Waqf.....	73
Conclusion.....	73
<b>Chapitre 10 : La dimension solidaire et sociale de l'économie islamique</b>	
Introduction.....	74
1. Principes fondamentaux.....	74
1.1. La notion de solidarité en Islam.....	74
1.2. La justice sociale et la lutte contre les inégalités.....	74
1.3. Le bien-être collectif : un principe fondamental.....	75
2. Le rôle des institutions.....	75
3. Comparaison avec les systèmes économiques conventionnels.....	76
Conclusion.....	76
<b>Chapitre 11: L'économie publique dans la pensée économique islamique</b>	
Introduction.....	77
1. Les fondements théoriques.....	77
2. La gestion des ressources publiques.....	78
3. La fiscalité, les finances publiques et les dépenses publiques en Islam.....	78
4. Régulation des marchés et rôle des institutions islamiques dans l'économie publique....	79
5. Défis et Perspectives.....	81
5.1. Les défis de l'économie publique islamique.....	81
5.2. Les perspectives de l'économie publique islamique.....	81
6. Comparaison avec les systèmes conventionnels.....	82
Conclusion.....	82
Conclusion générale.....	83
Références bibliographiques.....	84